

REPUBLIQUE DU SENEGAL

UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

-----  
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
-----

ECOLE SUPERIEURE DE COMMERCE DE DAKAR

7, Avenue Faidherbe – BP : 21354 – Dakar, Sénégal



# MEMOIRE

DE FIN D'ETUDES

*En vue de l'Obtention du Master de Finance*

THEME

**LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES : UNE  
ALTERNATIVE A L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT ?  
LE CAS DU SENEGAL**

Présenté par : Saidou MOUSSA

Encadreur : M. Amadou Maleine NIANG

Diplômé de l'Université d'Harvard (USA)

Expert en Management et Stratégie

Formateur à Sup de Co. Dakar

Année académique 2010-2011

## DEDICACE

### **A ma mère**

Nulle dédicace ne saurait exprimer toute ma reconnaissance et tout mon amour pour vous maman ! Aussi n'oublierai je jamais ni l'amour que vous nous avez toujours accordé, ni le sacrifice que vous n'avez cessé de nous consentir jusqu'à la veille du 22 octobre 2011 où Dieu vous rappela à Lui.

Reposez en paix, je serai à la hauteur de votre confiance et de vos aspirations.

Que la terre de Médine vous soit légère et puisse Allah vous gratifier de sa miséricorde et vous accueillir dans son paradis éternel.....

**Amine !!!**

## REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont à :

- » SEM .Ali Badjo Gamatié : Recevez tous mes remerciements pour m’avoir encouragé et accepté de financer mes études. Sans vous je ne serai peut être pas au Sénégal, vous m’avez donné trop de marque de bienveillance, je garderai toujours mon attachement profond pour vous. je serai toujours reconnaissant pour l’assistance que vous m’avez apporté dans ma vie Trouvez ici l’expression de ma profonde gratitude.
- » M. Amadou Maleine Niang, mon directeur de mémoire : Vous nous avez honoré en acceptant de diriger ce travail. Nous vous remercions pour la patience et la minutie avec laquelle vous nous avez guidés tout au long de sa réalisation.
- » M. Mamadou Ngom : je vous présente toute ma gratitude. La clarté de vos idées, votre conscience et votre grandeur d’âme ne peuvent que susciter beaucoup d’admiration et d’appréciation.
- » Aux membres de jury : Tous mes remerciements pour votre sacré temps que vous avez consacré pour examiner ce travail et l’évaluer.
- » A l’administration de Sup Déco, Tous mes remerciements aussi à cet établissement source de connaissance et de savoir qui ne cesse de nous apprendre grâce à un programme assez riche et sans oublier tous les professeurs et tous leurs efforts et leur vaillance pour qu’on acquière toutes les connaissances essentielles à notre réussite professionnelle.

## LEXIQUE /GLOSSAIRE

**L'appui budgétaire (AB)** : L'appui budgétaire consiste pour le bailleur de fonds, plutôt que de financer des projets individualisés, à transférer des ressources financières au budget de l'Etat partenaire dans le but de contribuer à la mise en œuvre de politiques sur lesquelles il y a accord entre les deux parties.

**L'appui budgétaire général (ABG)** : L'appui budgétaire général consiste en une aide octroyée qui ne se limite pas à un secteur déterminé. Le dialogue politique se concentre alors sur la mise en œuvre de la politique de développement dans sa globalité.

**L'appui budgétaire sectoriel (ABS)** : L'appui budgétaire sectoriel consiste en une aide qui vise à contribuer à la mise en œuvre de la politique du gouvernement dans un secteur particulier. Il peut être ciblé ou non ciblé.

**L'appui budgétaire sectoriel est dit non ciblé** lorsqu'il s'agit d'un transfert au budget sans l'accord préalable sur l'utilisation spécifique du financement.

**L'appui budgétaire sectoriel est ciblé** lorsque le transfert au budget ne peut être utilisé que sur certaines lignes budgétaires.

**Le PIB** : (le produit intérieur brut) est une mesure des richesses créées dans un pays donné et pour une année donnée. (Voir méthode de calcul en annexe 2)

**PMA** : Pays les moins avancés. (Voir annexe 2 les critères)

**Le RNB** : Le revenu national brut : Il s'agit d'un indicateur de revenu national souvent utilisé dans les comparaisons internationales de niveau de vie car il regroupe l'ensemble des revenus reçus par les unités résidentes (le PIB étant, dans l'optique des revenus, un agrégat des revenus versés par les unités résidentes, y compris donc à des unités non résidentes).

## SIGLES ET ABREVIATIONS

<b>AB :</b>	Appui budgétaire
<b>ACAB :</b>	Arrangement cadre relatif aux appuis budgétaires
<b>ACDI :</b>	Agence canadienne de développement international
<b>ACP :</b>	Afrique, Caraïbe et Pacifique
<b>AFD :</b>	Agence française de développement
<b>AID :</b>	Agence internationale de développement
<b>ANSD :</b>	Agence nationale de la statistique et de la démographie
<b>AP</b>	Aide publique
<b>APD :</b>	Aide publique au développement
<b>ATTAC :</b>	Association pour une taxe Tobin d'aide aux citoyens
<b>BAD :</b>	Banque africaine de développement
<b>BM :</b>	Banque mondiale
<b>CAD :</b>	Comité d'aide au développement
<b>CE :</b>	Commission européenne
<b>CNUCED :</b>	Conférence des nations unies sur le commerce et le développement

<b>CRDI :</b>	Centre de recherche pour le développement international
<b>CSPLP :</b>	Cellule de suivi du programme de lutte contre la pauvreté
<b>DPEE :</b>	Direction des études et de la prévision économique
<b>IADM :</b>	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
<b>INSEE :</b>	Institut national pour la statistique et les études économiques
<b>JBIC:</b>	Japan bank for international cooperation
<b>MEF:</b>	Ministère de l'économie et des finances
<b>OCDE :</b>	Organisation de coopération et de développement économique
<b>OMD :</b>	Objectifs du Millénaire pour le développement
<b>PADELU :</b>	Projet d'appui au développement local urbain
<b>PAPA</b>	Programme d'appui à la pêche artisanale
<b>PEDF :</b>	Programme décennal de l'éducation et de la formation
<b>PIB</b>	Produit intérieur brut
<b>PIN :</b>	Programme indicatif national
<b>PMA :</b>	Pays les moins avancés
<b>PPTE :</b>	Pays pauvres très endettés
<b>PSIDEL :</b>	Projet de soutien aux initiatives de développement local
<b>RNB :</b>	Revenu national brut
<b>TTF :</b>	Taxe sur les transactions financières

## LISTE DES ENCADRES

**Encadre 1 :** Aménagement successifs des modalités de rééchelonnement de la dette.....30

**Encadre 2 :** Recettes hypothétiques d'une taxation des transactions dans l'économie mondiale (2007).....70

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Décaissements des appuis budgétaires au Sénégal .....28

Tableau 2 : Décisions importantes pour réorienter l'aide..... 31

Tableau 3: Ressources annuelles additionnelles nécessaires de 2012 à 2014.....38

Tableau 4 : Manquements aux engagements d'aide des donateurs.....55

Tableau 5 : Certaines conditions d'accès à l'APD en France.....56

Tableau 6 : Répartition sectorielle de l'APD totale en 2008.....62

Tableau 7 : Impact de variation de taux sur les instruments les plus utilisés.....68

Tableau 8 : Les recettes fiscales issues de la taxe en fonction de la juridiction.....71

## LISTE DES FIGURES / GRAPHIQUES

Figure 1 : contribution des donateurs au programme d'investissement public 2009-2011 en %.....49

Figure 2 : Situation de l'aide par bailleurs.....52

Figure 3 : L'aide publique du CAD en pourcentage du RNB (2000-2010) .....	54
Figure 4 : Impact de la crise sur les finances publiques des économies de l'OCDE.....	6
Graphique 1 : Evolution de l'aide publique au développement au Sénégal.....	51
Graphique 2 : Aide publique au développement par rapport aux engagements de gleaneagles (2004-2010).....	57
Graphique 3 : Ensemble des transactions dans l'économie mondiale.....	64

Dédicace

Remerciements

Liste des Sigles et Abréviations

Liste des Tableaux

Liste des graphiques

**Introduction**

**Première partie : Le cadre théorique et méthodologique.**

**Chapitre 1 : Le cadre théorique**

Section 1 : la problématique

Section 2 : Revue critique de la littérature

Section 3 : Clarification conceptuelle

Section 4 : Objectifs de la recherche

Section 5 : Hypothèses de la recherche

**Chapitre 2 : Le cadre méthodologique**

Section 1 : Présentation du Sénégal

Section 2 : Présentation du marché financier

Section 3 : Les moyens d'investigation

Section 4 : La délimitation du sujet

Section 5 : Les difficultés rencontrées

**Deuxième partie : Appréciation de la situation de l'aide au Sénégal**

**Chapitre 1 : L'aide publique au développement au Sénégal**

Section 1 : Le contexte de l'aide au Sénégal

Section 2 : Les composantes de l'aide publique au développement

Section 3 : Le financement de l'aide publique au développement

Section 4 : Revue des principaux bailleurs bilatéraux et multilatéraux du Sénégal

**Chapitre 2 : Le projet de la taxe sur les transactions financières**

Section 1 : Origine et contexte

Section 2 : Les motifs d'une taxe sur les transactions financières

Section 3 : Les objectifs de la taxe sur les transactions financières

Section 4 : L'assiette et le champ de la taxe sur les transactions financières

Section 5 : Modalités de prélèvement et taux de la taxe sur les transactions financières

Section 6 : Les implications politiques

### **Chapitre 3 : Appréciation de la situation de l'aide au Sénégal**

Section 1 : Evolution de l'aide publique au développement

Section 2 : Les limites de l'aide publique au développement

### **Troisième partie : partie analytique**

#### **Chapitre 1 : Analyse et appréciation de la taxe Tobin**

#### **Recommandations**

#### **Conclusion**

#### **Bibliographie**

#### **Annexe**

## INTRODUCTION

La crise mondiale qui dure depuis 2008 n'a pas été et n'est pas dans ses développements un problème de riches. Elle a eu des conséquences lourdes pour les pays pauvres, très vulnérables à la conjoncture internationale, dans la mesure où la plupart des ces pays sont tributaires de l'aide extérieure.

En effet, de nombreux acteurs du développement s'inquiètent de la réduction des engagements, voire du gel de certains programmes après plusieurs décennies de coopération intensive. Un consensus existe aujourd'hui pour reconnaître que l'aide internationale octroyée aux pays pauvres, bien qu'ayant été sans conteste d'un apport substantiel pour la consolidation voire l'amélioration de leurs conditions sociales, n'a pas pour autant atteint globalement les résultats escomptés, notamment en Afrique où la majeure partie de la population est encore restée prise dans la trappe de la pauvreté et où les pays aidés ont peu de chance de réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement(OMD) fixés pour 2015. Toutefois, l'Aide Publique au Développement (APD) ne peut constituer le seul moyen d'assurer le financement du développement, mais elle constitue la variable sur laquelle les nations ont un véritable et même devoir moral, au nom, aujourd'hui du bien de l'ensemble de la collectivité.

Face à cette situation de pénurie au Sud et un manque de ressources au Nord, et après un long silence la question de nouveaux financements innovants pour le développement ramènent au goût du jour la nécessité de l'instauration de la taxe sur les transactions financières internationales (appelé aussi Taxe Tobin du nom de son initiateur James Tobin) sous l'impulsion de courants altermondialistes et d'éminents scientifiques et hommes politiques. Plusieurs pays sont officiellement favorables pour la taxe (France, l'Allemagne, l'Italie) .L'Afrique n'est pas restée en marge, en effet huit (8)<sup>1</sup> ont rejoint le groupe pilote pour le financement innovant lors d'un sommet tenu à Bamako en 2011.

---

<sup>1</sup> Mali, Benin, Burkina Fasso, Congo, Mauritanie, Sénégal, Guinée Conakry, Togo

Seulement la mise en pratique de la taxe sur les transactions financières internationales(TTF) n'est pas sans poser quelques soucis tant au plan technique que politique. En effet, il nous semble dès lors, opportun de répondre à ces interrogations des plus préoccupantes à savoir :

- Quel taux faudrait-il appliquer pour que la taxe soit applicable et techniquement faisable ?
- Mais surtout est ce que la taxe sur les transactions financières peut être une alternative à l'aide publique au développement traditionnel ?

Par définition, la Taxe sur les transactions financières est en fait une faible taxation prélevée sur toutes les transactions effectuées sur les marchés financiers ; elle concernerait aussi bien les actions, les obligations, les produits dérivés ainsi les transactions effectuées sur les marchés de gré à gré. Selon l'avis de certains acteurs cette taxe permettra non seulement de lutter contre la spéculation financière, mais aussi, et surtout il est progressivement apparu que cette taxe est un moyen formidable pour engendrer au moindre coût, une manne financière considérable pouvant être consacré à une liste quasi infinie d'usages, 200, 650 milliards de dollars<sup>2</sup> par an. Les estimations les plus audacieuses alimentent le mythe d'une nouvelle corne d'abondance pouvant aussi bien résoudre le problème de l'aide publique au développement en proie à une volatilité depuis les années 1970, que financer, à l'échelle planétaire des programmes de développement. Cependant, cette proposition ne fait pas l'unanimité, en effet, des controverses subsistent quant aux objectifs de la taxe sur les transactions financières, d'autres opinions trouvent l'idée d'instaurer la taxe Tobin utopique et irréaliste.

Il est difficile dans un tel contexte de faire une évaluation objective de l'efficacité de cette taxe sur les transactions financières internationales pour les pays sous-développés et particulièrement pour le Sénégal qui fait partie des pays qui reçoivent un volume d'aide important. C'est pourtant ce que nous allons tenter à travers ce mémoire qui s'inspire de nombreux travaux scientifiques déjà existants et disponibles sur cette question controversée.

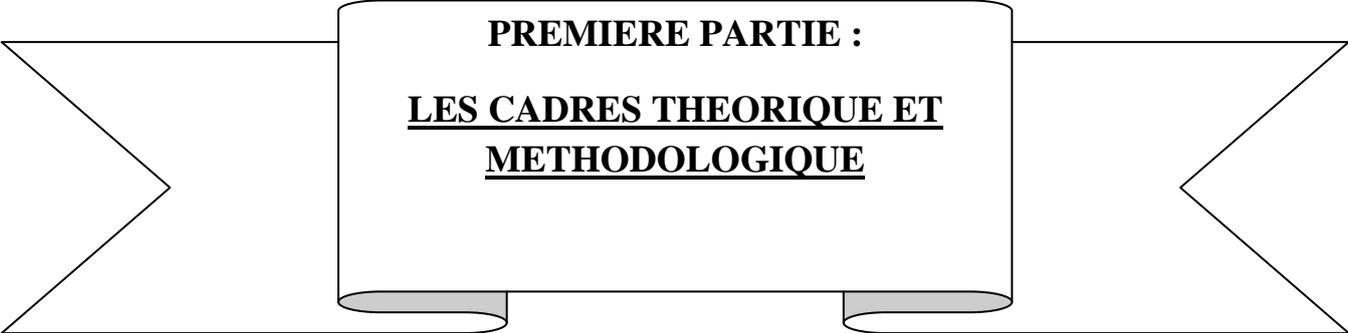
Pour essayer d'y parvenir, nous nous efforcerons de situer l'analyse principalement sur le terrain théorique et de laisser à égale distance, aussi bien les opinions en faveur ou contre la TTF. L'objectif de ce travail de recherche est de montrer que cette taxe ne peut pas être une alternative à l'aide publique au développement, mais plutôt un complément.

---

<sup>2</sup> Selon l'étude de Stephan Schulmeister, de l'Institut Autrichien pour la Recherche Economique(2010)

Lever le doute sur la problématique de son application et sa praticabilité nous semble important avant toute entrée en matière.

Il sera alors question dans un premier temps de présenter le cadre méthodologique et théorique de l'étude. La deuxième partie est consacrée à l'analyse de la situation de l'aide publique au développement (APD) accordée au Sénégal. Il convient dans ce cas d'examiner les évolutions récentes des partenariats bilatéraux, multilatéraux et les implications politiques. Enfin nous apprécierons dans une troisième partie l'efficacité technique et pratique de la taxe Tobin.



**PREMIERE PARTIE :**  
**LES CADRES THEORIQUE ET**  
**METHODOLOGIQUE**

## CHAPITRE I : LE CADRE THEORIQUE

Ce cadre théorique sera consacré à la problématique, la revue critique de la littérature, la clarification conceptuelle, les objectifs et les hypothèses de la recherche.

### **SECTION 1 : PROBLÉMATIQUE**

Les récentes crises financières des pays développés, notamment, ceux de l'Europe et des Etats Unis avec comme corollaire le creusement de leurs déficit publics et le déclasserment de leur notation financière remettent en question le problème des engagements pris par ces pays au niveau mondial en général, et en particulier envers les pays en développement.

Du fait de leur dépendance structurelle à l'aide publique au développement (APD), les économies africaines et notamment celles de l'UEMOA seraient les plus exposés à ces conséquences eu égard à l'importance du volume d'APD mobilisé. Au même moment les besoins de ces pays sont de plus en plus importants en termes de financement des dépenses publiques et sociales (construction de route, éducation, santé, lutte contre le chômage endémique des jeunes, la bonne gouvernance,). L'implication de plus en plus grandissante dans la gestion des APD s'est traduite par la mise en œuvre des politiques de développement dans les pays sous-développés. Les pays donateurs sont, en effet, confrontés à la problématique suivante : comment continuer à financer le développement des pays sous développés eu égard de leurs contraintes budgétaires ? De même, il paraît maintenant acquis que l'un des principaux « objectifs du Millénaire » (OMD), celui consistant à réduire de moitié l'extrême pauvreté d'ici 2015, ne sera pas atteint. Selon une étude de la Banque Mondiale en

2010 en raison de la crise internationale ,53 millions de personnes supplémentaires vivront en deçà du seuil de la pauvreté d'ici 2015<sup>3</sup>.

Eu égard à ce double défi d'un besoin constant de développement des pays du Sud et d'une raréfaction des ressources publiques au Nord, la question fondamentale qui oriente notre étude est la suivante : la taxe Tobin constitue-t-elle une potentielle alternative à l'aide au développement au profit des économies africaines, et particulièrement au Sénégal ?

A ce sujet, d'éminents économistes, de personnes ressources de la société civile et des hommes politiques au premier rang desquels les Présidents Nicolas Sarkozy et Angela Merkel voient l'idée de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières comme une solution pour résoudre le problème de financement des économies sous développées.

En effet, la taxe sur les transactions financières est un prélèvement opéré sur l'ensemble des transactions sur les marchés financiers internationaux. Elle concernerait toutes les transactions financières effectuées sur les marchés boursiers, les marchés de devises, les marchés des produits dérivés et sur tous les autres produits financiers négociés.

Selon l'étude de Stephan Schulmeiter en 2010, de l'institut autrichien pour la Recherche Economique, une taxe sur les transactions financières mondiale à un taux de 0.05% pourrait générer jusqu' à 650 milliards de dollars par an, ce qui permettrait donc de couvrir une part conséquente du déficit de financement des biens publics mondiaux. C'est fort de tous ses constats que nous avons choisi de focaliser notre travail de recherche sur la problématique de l'efficacité de la taxe sur les transactions financières(ou taxe Tobin) par rapport au financement traditionnel par l'aide publique au développement. Autrement dit : Est-ce que la taxe sur les transactions financières peut être une alternative à l'APD ?

## **SECTION 2: REVUE CRITIQUE DE LA LITTÉRATURE**

En vue de définir une base méthodologique pour notre étude, nous nous sommes proposé d'exposer quelques réflexions menées par certains politiciens, organisations de La société

---

<sup>3</sup> Banque Mondiale, Global Monitoring Report 2010. The MDGs after the Crisis, 2010, disponible sur <http://siteresources.worldbank.org>

civile et des économistes dans le cadre de l'instauration de la TTF. Il s'agira de passer sous revue les opinions en faveur de l'instauration de la taxe sur les transactions financières au 2-1 avant de voir au 2-2 les détracteurs du projet de la taxe, pour enfin aborder au 2-3 notre point de vue sur la question.

## **2-1 : LES OPINIONS FAVORABLES A L'INSTAURATION DE LA TTF**

La liste des acteurs en faveur de l'instauration de cette taxe est loin d'être exhaustive. Cependant nous nous proposons de limiter notre recherche sur ces opinions ci-dessous qui nous semblent les plus pertinentes du point de vue de l'intérêt visé. Il s'agit de :

- Le Président de la République française ,Nicolas Sarkozy qui , dans son intervention, lors du sommet du G20 sur les objectifs du millénaire pour le développement( OMD) tenu le 20 septembre 2010 à New York a annoncé que la France, deuxième contributeur mondial au Fonds mondial pour la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose, augmenterait sa contribution de 20% (la portant à 1,08 milliards d'euros sur la période 2011-2013). Il a également défendu l'idée de nouveaux types de financements dits innovants pour la lutte contre la pauvreté, pour l'éducation et pour la résolution des grands problèmes sanitaires de l'Afrique, notamment sous la forme d'une taxation sur les transactions financières.
- Dans une interview accordée au journal le « Monde.fr »Abdou Diouf plaide pour l'instauration d'une TTF aussi. En effet le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la francophonie et ancien président du Sénégal (1981-2000), plaide pour la création d'une taxe sur les transactions financières qui sera présentée au G20 à Cannes. Pour lui les pays développés doivent dépasser le cadre obsolète de la politique de réduction de la pauvreté et songer à une autre alternative encore plus viable qui va du simple désir d'une part, d'atteindre les objectifs des OMD par les pays donateurs, qui, d'ailleurs s'avère critique avec la crise mondiale actuelle, à d'autre part, celui accès sur un possible redoublement du de l'aide, par l' introduction d'une taxe sur les opérations financières au vue du volume important des transactions qui s'effectuent chaque jour sur les places boursières et générant jusqu'à 4000 milliards de dollars. Toutefois, Diouf n'écarte pas un doute sur l'efficacité de l'allocation de ressources qui seraient issues de cette taxe, surtout si on sait qu'autant elle servira à financer le

développement, autant elle servira aussi à lutter contre le réchauffement climatique. C'est eu égard à ce constat qu'il propose aux pays sous-développés de repenser leur politique de développement<sup>4</sup>.

- L'ONG Oxfam quant à elle réclame la mise en place urgente d'une taxe car elle permettra de mobiliser des ressources nouvelles en faveur des pays les plus démunis qui endurent des souffrances suite à la crise économique actuelle et surtout eu égard à la morosité de l'aide des pays riches qui connaît une baisse sensible.
  
- C'est dans ce sens que Malowson porte parole d'Oxfam affirme « au lieu de réduire leur aide, les pays riches doivent de toute urgence tenir leur promesse faites aux plus démunis due à la crise économique et au changement climatique »<sup>5</sup> selon lui la TTF est une bonne solution pour le financement du développement.
- L'ONG ATTAC soutient la taxe sur les transactions financières pour les raisons suivantes :
  - *Création de ressources*

En effet, comme la taxe couvrirait un grand nombre d'instruments financiers, minime soit-elle, elle génèrerait des ressources importantes qui pourraient stimuler un ensemble de mesures, tant au Nord qu'au Sud. (Pour compenser la bulle de la dette publique, le déficit budgétaire, d'aider au financement des Objectifs de développement du millénaire et de la limitation et de l'adaptation au changement climatique.)

- *Sécurisation des prévisions financières pour le développement*

Après quelques années de réaction du marché à la TTF, le montant des revenus ainsi générés deviendrait raisonnablement facile à prévoir, permettant ainsi aux gouvernements de mettre en place des plans pour le futur.

- *Justice sociale*

---

<sup>4</sup> Propos recueillis par Alain Faujas sur le site du journal Le MONDE.FR du 3/11/11

<sup>5</sup> "L'aide ne représente qu'une infime partie du revenu national des pays riches."

Publié le : 2 Novembre 2011 site [www.oxfam.org](http://www.oxfam.org)

La TTF est une mesure de bonne politique et de justice sociale. Elle fera passer le fardeau de la crise du dos des citoyens à celui du secteur financier. Elle limitera la pression sur les salaires et la consommation en taxant la finance; rendant ainsi l'ensemble du système fiscal plus équitable, en évitant des sacrifices sociaux inutiles.

- **Régulation**

Elle compenserait la perte de contrôle des autorités financières sur la finance mondiale et la ramènerait à remplir sa fonction originale qui est de financer l'économie réelle.<sup>6</sup>

## **2-2:LES OPINIONS OPPOSEES A LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIERES**

A ce niveau certaines voix se sont élevées pour combattre l'idée d'une TTF ; nous retiendrons entre autre:

- **Le FMI**

Les critiques du FMI soulèvent généralement les arguments suivants contre le principe même d'un TTF<sup>7</sup>

- Augmentation de la volatilité du prix des actifs.

Le prix des actifs (actions, matières premières, autres) seraient plus instables suite à l'introduction d'une TTF.

- Réduction de la liquidité des marchés financiers.

Les marchés seraient moins liquides, en ce sens que les actifs seraient vendables avec plus de difficultés et moins de rapidité.

- Réduction de l'efficacité des marchés.

Les marchés financiers répercuteraient de manière moins rapide les changements dans les fondamentaux du marché.

---

<sup>6</sup> Site internet : [attac.fr](http://attac.fr):<<tout ce que vous avez voulu toujours savoir sur la taxe sur les transactions financières>

<sup>7</sup> Dean Baker "Responses to Criticisms of Taxes on Financial Speculation", Center for Economic and Policy Research, Janvier 2010, <http://www.cepr.net/documents/publications/fttcriticisms-2010-01.pdf>

- Réduction de la répartition des risques.
- Le premier Ministre Britannique **David Cameron** considère que cette taxe est « une folie » car elle pourrait coûter 500.000 emplois à l'Europe affirme t-il en s'appuyant sur une étude de la commission de Bruxelles.<sup>8</sup>
- Le 17 mars 2010, **Dominique Strauss Kahn**, directeur du FMI, faisait part de ses réserves concernant une taxe sur les transactions financières en ces termes : « Il n'est pas si évident que la seule solution puisse aller dans le sens d'une taxe sur les transactions, etc. Il n'est pas si évident que la voie la plus facile soit de construire quelque chose qui pourrait être difficile à créer et plutôt facile à éviter.
- Il est de plus en plus facile de bâtir des produits financiers dérivés afin d'éviter une taxe sur les transactions »<sup>9</sup>.

### **2-3: NOTRE OPINION**

La taxe sur les transactions financières est une bonne initiative si elle est réellement pensée pour le financement du développement. Mais avant, fallait-il d'abord qu'elle soit réalisable techniquement et que sa praticabilité ne soit pas entravée. Elle permettra certes de mobiliser des ressources supplémentaires à moindre coût pouvant permettre à certains pays en voie de développement d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Cependant, les débats qui s'en ont suivi lors de la proposition de la commission européenne en charge de l'étude sur la possibilité de mise en place d'un tel instrument, il apparait clairement que l'objectif de la TTF est de financer le déficit budgétaire des Etats membres plutôt de l'Union, plutôt que de subvenir aux besoins urgents des pays pauvres .Ce constat et les controverses qui alimentent un tel projet nous permettent de voir un échec dans sa faisabilité et surtout l'occasion pour nous d'interpeller les Etats africains sur la nécessité de trouver eux-mêmes les voies et moyens de sortir de l'extrême pauvreté. En somme ce projet de la taxe ne vise rien d'autres que la recherche de la porte de sortie pour l'Europe.

### **SECTION 3 : CLARIFICATION CONCEPTUELLE**

Pour permettre une bonne compréhension de notre travail il nous semble indispensable de définir certains concepts clés avant toute entrée en matière. Il s'agit de :

- **Taxe** : En droit français, la taxe est un prélèvement obligatoire perçu d'autorité à l'occasion d'une opération, mais qui ne constitue pas la contrepartie de ce service.

<sup>8</sup> Forum Economique mondial de Davos tenu le 26 janvier 2012(site internet : burkinapmepmi.com)

<sup>9</sup> Le Figaro, 17 mars 2010

- **Impôt** : Dans le lexique de la finance, l'impôt est un prélèvement effectué par un organisme public sur les ressources des personnes physiques ou morales vivant sur son territoire au profit de l'Etat ou de différents acteurs publics. L'impôt est ensuite affecté par ses bénéficiaires à différents services d'utilité générale.
- **Transaction** : Une transaction peut consister, dans le domaine de la finance en un achat ou une vente en bourse ou à une transaction financière entre deux parties.
- La transaction est également un contrat par lequel deux ou plusieurs parties mettent fin à un litige né ou à naître. La transaction engage alors les parties et peut faire l'objet d'un enregistrement auprès du tribunal.

Pour les besoins de notre étude, nous nous intéresserons à la première définition.

- **Transaction financière** : Une transaction financière est une opération financière ; c'est une convention d'échange entre un vendeur et un acheteur se concluant par le versement d'une somme d'argent.
- **Opération financière** : C'est une action réciproque convenue de commun accord par des unités institutionnelles ou par une unité institutionnelle et le reste du monde impliquant soit la création ou la liquidation simultanée d'un actif et de son passif de contrepartie, soit le transfert de la propriété d'un actif financier ; ou encore soit la souscription d'un engagement par un débiteur.
  - **Différence entre taxe et impôt** :
    - **La taxe** est une prestation pécuniaire requise des particuliers à l'occasion d'un service rendu. C'est le prix acquitté par l'utilisateur d'un service public en contrepartie d'une prestation fournie par celui-ci.
    - Elle se diffère de **l'impôt** dans le fait qu'elle est perçue en contre partie des services rendus par l'Etat ; elle est facultative et non obligatoire comme l'impôt.
  - **Aide liée** : Dons ou prêts d'origine publique servant à financer des achats de biens et services dans le seul pays donneur ou dans un groupe de pays qui ne comprend pas la quasi-totalité des bénéficiaires.
  - **Aide publique (AP)** : Apports qui répondraient aux critères d'inclusion dans l'aide publique au développement, mais dont les bénéficiaires figurent à la partie II de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD.
  - **Dons** : Transferts effectués en espèces ou en nature et qui ne sont assortis d'aucune obligation de remboursement.

- **Aide publique au développement (APD)** : Prêts ou dons accordés aux pays et territoires figurant dans la partie I de la liste des bénéficiaires de l'aide établie par le CAD (pays en développement) par le secteur public, dans le but principalement de faciliter le développement économique et d'améliorer les conditions de vie, à des conditions financières libérales (dans le cas des prêts, l'élément de libéralité doit être d'au moins 25 %).
- **Élément de libéralité** : Cette notion rend compte des conditions financières d'un engagement : taux d'intérêt, échéance et différé d'amortissement (délai jusqu'au premier remboursement de principal). L'élément de libéralité est calculé contre un taux d'intérêt fixé à 10 %. Ainsi l'élément de libéralité est nul pour un prêt dont le taux d'intérêt est de 10 % ; il est de 100 % pour un don. Pour un prêt à un taux inférieur à 10 %, il se situe entre ces deux extrêmes.

#### **SECTION 4 : OBJECTIFS DE LA RECHERCHE**

La présente étude nous permettra d'atteindre les objectifs ci-après :

##### **4-1 : OBJECTIF GÉNÉRAL**

L'objectif général de ce travail est de montrer que la taxe sur les transactions financières internationales ne peut pas se substituer à l'aide publique au développement.

##### **: OBJECTIFS SPÉCIFIQUES**

- Etudier la possibilité d'instaurer une Taxe sur les transactions financières internationales capable de se substituer à l'aide publique au développement.
- Mettre l'accent sur la nécessité pour les pays africains de se donner eux-mêmes les moyens de leur propre développement.
- Formuler enfin des recommandations destinées aux pouvoirs publics et aux bailleurs de fonds dans le sens d'un financement plus efficient du développement des économies Ouest africaines.

#### **SECTION 5 : HYPOTHÈSE DE RECHERCHE**

Les hypothèses ci-dessous nous permettent de vérifier les objectifs énoncés plus haut.

##### **5-1: HYPOTHÈSE GÉNÉRALE**

La Taxe sur les transactions financières pourrait constituer un outil efficace pour le financement du développement des pays sous développés. Elle ne doit, en aucun cas, se substituer à l'APD mais doit la compléter.

## **5-2 : HYPOTHÈSES SPÉCIFIQUES**

- Le projet de la taxe est controversé.
- Les pays africains sont trop liés à l'aide publique au développement.
- La taxe vient en complément de l'aide publique au développement.

## **CHAPITRE 2: LE CADRE METHODOLOGIQUE**

Le cadre méthodologique sera consacré à la présentation du Sénégal, la présentation des marchés financiers, aux moyens d'investigation, à la délimitation du sujet et aux difficultés rencontrées.

### **SECTION 1 : PRESENTATION DU SENEGAL**

Situé à l'extrême Ouest de l'Afrique, le Sénégal se trouve au confluent de l'Europe, de l'Afrique, des Amériques et au carrefour des grandes routes maritimes et aériennes. Il est limité :

- Au Nord par la Mauritanie
- Au Sud par la Guinée(Conakry) et la Guinée Bissau
- Au Sud Est par le Mali
- A l'Ouest par la Gambie une enclave de 10.300km<sup>2</sup>
- Et l'Océan Atlantique sur une façade de 500km

#### **1-1 : Données générales et géographiques**

**Nom officiel** : République du Sénégal

**Nature du régime** : République

**Chef de l'Etat et/ou du Gouvernement** : SEM. Macky Sall Président de la République

**Superficie** : 196.722 km<sup>2</sup>

**Capitale** : Dakar

**Villes principales** : Thiès, Kaolack, Ziguinchor, Saint-Louis

**Langue (s) officielle (s)** : Français

**Langue (s) courante (s) :** Wolof, Diola, Malinké, Pular, Sérère, Soninké

**Monnaie :** Franc CFA

**Fête nationale :** 4 avril (indépendance)

### **1-2: Données démographiques**

**Population :** 12,9 millions d'habitants en 2010

**Densité :** 63,5 hab./km<sup>2</sup>

**Croissance démographique :** 2,6 % en 2010

**Espérance de vie :** 56 ans en 2010

**Taux d'alphabétisation :** 39 % en 2010

**Religion (s) :** Islam (94%), christianisme (4%), animisme (2%)

**Principaux groupes ethniques :** Wolofs (35%), Sérères (20%), Peuls (15%), Toucouleurs (10%), Diolas (8%) (Maison des Français de l'Etranger).

**Indice de développement humain :** 144ème sur 169 pays en 2010

### **1-3: Données économiques**

**RNB (2010) :** 11,85 Mds \$ soit 8 Mds €

**RNB par habitant (2010) :** 1042 \$

**Taux de croissance :** 2,7% en 2010, 4,3% prévu en 2011 et 4,5 en 2012

**Taux de chômage (2010) :** 49%

**Taux d'inflation :** 1,2% en 2010 et 2,6 % prévu en 2011 et 2012

**Solde budgétaire :** -75 milliards FCFA en 2010 et -100 milliards prévus en 2011 (Loi de finances rectificative de 2010)

**Balance commerciale :** -2,4 milliard \$

**Mobilisation des ressources :** L'aide constitue la principale source de financement du développement avec un montant total, en 2008, de 671 M \$US, soit la moitié de son budget d'investissement, mais moins de 10 % du budget de l'État. L'appui budgétaire représente à peine 13 % de l'APD;

**Stratégie nationale de développement :** Le Document de politique économique et sociale 2011-2015 prend la suite du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté -DSRP II (2006-2010);

**Indicateurs sociaux :** Évolution favorable des indicateurs sociaux; le taux brut de scolarisation est passé de 61,7 % en 1997-98 à 82,5 % en 2004-2005 puis à 86 % en 2007 et à 92,5 % en 2009.

**Santé :** Améliorations notées en matière sanitaire : le taux de mortalité maternelle est passé de 510 pour 100.000 en 2001 naissances à 401 en 2005.

Le taux de mortalité infantile est passé de 70 pour 1000 en 1993 à 61 pour 1000 en 2004/2005; le taux de prévalence du VIH/SIDA, en hausse de 2000 (1 %) à 2003 (1,5 %) est en baisse et se stabilise à 0.7 % depuis 2004.

**Eau et assainissement :** Taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain est passé de 78 % en 2000 à 85 % en 2005 puis 97 % en 2009. En milieu rural, le taux est passé de 56 % en 2000 à 61 % en 2005 et 73,6 % en 2009.

Le Sénégal est un des pays le plus stable de l'Afrique et également un pilier du développement économique de la région sub-saharienne. Il joue un rôle prépondérant dans son processus de développement, puisqu'il coordonne ce qui se fait et travaille en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux dans un grand nombre de domaines. Son économie est certes en pleine croissance, mais le revenu qui en résulte n'est pas réparti équitablement ; classant le pays parmi les plus pauvres. Au titre de l'aide, l'APD reçue par le Sénégal s'inscrit dans un contexte d'amélioration des indicateurs macroéconomiques et de réduction considérable de la pauvreté.

## **SECTION 2 : PRESENTATION ET ROLE DES MARCHES FINANCIERS**

Le marché financier est un lieu d'échange de ressources entre les agents économiques (ménages, entreprises et collectivités publiques) qui épargnent car leur revenu est supérieur à leur dépense et ceux qui empruntent, c'est-à-dire qui dépensent plus qu'ils ne gagnent. Il sert d'intermédiaire entre les agents qui ont une capacité de financement et ceux qui ont besoin de financement. Cet échange porte sur l'achat de droits appelés titres. Le marché financier sur lequel s'achète les titres émis pour la première fois est appelé marché primaire. Les agents acquéreurs de ces titres sont appelés les souscripteurs. Si durant la période de détention des titres acquis, le souscripteur a besoin de liquidité, il l'échange contre de la monnaie.

Le marché sur lequel s'échangent les titres précédemment émis est appelé marché secondaire. Les marchés financiers jouent un rôle décisif dans la promotion d'une plus grande efficacité économique, le mécanisme consistant à diriger les fonds des agents qui n'en font pas usage

vers ceux qui les utilisent. Un marché financier qui fonctionne bien est un facteur essentiel dans la réalisation d'une croissance économique élevée. En effet, il permet aux investisseurs des secteurs public et privé de trouver les capitaux dont ils ont besoin pour financer leurs investissements.

De même, les activités sur les marchés financiers ont un effet positif direct sur la richesse individuelle, sur le comportement des entreprises et sur les projets économiques des États.

Vue que la taxe qu'il s'agira d'appliquer porte sur les produits offerts par le système financier international, il apparaît clairement que la connaissance de l'architecture et du mode de fonctionnement du marché financier constituera un cadre qu'il faille étudier. En effet, le domaine de la finance englobe des marchés aux fonctions diverses. Au sens large, les marchés financiers désignent des marchés où peuvent être émises, achetées ou vendues des valeurs mobilières de toute nature. Certains de ces marchés assument un rôle de financement, mais les besoins de financement des entreprises peuvent être des besoins de court, moyen ou long terme.

Pour répondre à ces besoins de financement, il existe donc plusieurs types de marchés financiers, certains consacrés aux financements à long terme (marché des obligations et marché des actions) et d'autres, dédiés aux financements à court terme (marché monétaire et marché interbancaire).

Il existe en fait un marché financier spécifique pour chaque type d'instruments financiers négociés.

## **2-1 : Les différentes catégories de marchés financiers :**

### **2-1-1 : Le marché de capitaux à court terme**

Ce marché regroupe deux marchés :

- **Le marché interbancaire**

Il est réservé aux banques pour échanger entre elles des actifs financiers et emprunter ou prêter à court terme. Ou encore à la banque centrale qui intervient pour apporter ou reprendre des liquidités (gestion de la masse monétaire pour contrôler l'inflation). C'est sur ce marché que s'établissent notamment les taux d'intérêt à très court terme.

- **Son rôle**

Les établissements financiers se prêtent entre eux les liquidités nécessaires pour faire face à leurs engagements de très court terme ; notamment, les banques doivent approvisionner leur compte à la banque centrale, qui ne peut descendre en dessous d'un seuil appelé réserves obligatoires. Les taux d'intérêt de ces prêts interbancaire résultent de l'offre et de la demande, mais aussi du niveau des taux directeurs.

La banque centrale peut prêter ou retirer des liquidités à l'ensemble des établissements financiers, en fonction des décisions de politique monétaire prises par son conseil. Les taux d'intérêt des liquidités fournies sont fixés par la banque centrale :

Ce sont les taux d'intérêt directeurs. Ils sont directeurs car ils guident étroitement les taux auxquels les établissements financiers se prêtent entre eux. De cette façon, la banque centrale peut :

- Orienter l'évolution des taux d'intérêt à très court terme et, de proche en proche, le taux des crédits aux entreprises et aux particuliers.
- Réguler la liquidité des établissements financiers et, indirectement, la quantité de monnaie et de crédit dans l'économie.
- Elle peut ainsi influencer sur la hausse des prix, principal objectif de la politique monétaire, et, secondairement, sur le niveau d'activité économique.

### **2-1-2 : Le marché monétaire**

C'est un marché de capitaux à court et moyen terme. Il permet aux institutions financières (trésors nationaux, banques centrales, banques, gestionnaires de fonds, assureurs, etc.) et aux grandes entreprises de placer leurs avoirs à court terme ou de se procurer des financements courts. Par "court", on entend généralement moins d'un an.

#### **o Son rôle**

Sur ce marché sont donc émis et échangés les titres de créance négociables à échéance courte tels que les bons du Trésor, les billets de trésorerie émis par des entreprises, les certificats de dépôts émis par des établissements financiers... A la différence du marché interbancaire, les entreprises et les particuliers y ont accès, mais le marché reste tout de même difficilement accessible en direct par les particuliers.

Par ailleurs, les titres échangés sur ce marché et les titres du marché interbancaire sont les constituants essentiels du portefeuille des OPCVM monétaires (organisme de placement collectif en valeur mobilière).

### **2-2 : Le marché de capitaux à long terme**

Ce marché comprend lui aussi deux marchés :

#### **2-2-1: Les marchés des actions**

Ce sont des marchés où sont émises et échangées les actions des sociétés cotées à la bourse.

#### **2-2-2 : Le marché obligataire**

C'est un marché où sont émises et échangées les obligations des entreprises ou des collectivités publiques. Enfin, à côté, d'autres marchés cohabitent tels que :

### **2-3: Le marché des changes**

C'est un marché mondial, qui est essentiellement interbancaire, sur lequel s'échangent les devises des différents pays (exemple de produit traité : la parité euro/dollar.).

## **2-4: Le marché des dérivés**

C'est un marché où s'échangent des instruments financiers dérivés. Les intervenants sur ces marchés sont des investisseurs professionnels. De ce fait, la compréhension et l'utilisation de ces marchés constituent des éléments de la finance auxquels il est important d'être sensibilisé. Nous présenterons à ce niveau leur diversité et ensuite nous expliquerons en détail l'utilisation de deux des principaux produits : les options et les swaps. Les produits dérivés sont pour l'essentiel les contrats à terme, les contrats optionnels et les contrats d'échange (swaps) : Un contrat à terme est un contrat où le prix et la quantité sont fixés aujourd'hui pour une transaction qui aura lieu à une date future. N'importe quelle marchandise peut faire l'objet d'un contrat à terme, mais les plus traitées sont les matières premières, dont les denrées agricoles, les taux d'intérêt (forward), les devises et les indices boursiers.

## **2-5 : Les options et les swaps**

### **2-5-1 : Les options**

Une option est un contrat ou une entente entre un acheteur et un vendeur portant sur un titre ou un élément particulier, appelé élément sous-jacent.

L'acheteur paie une certaine somme, le prix de l'option pour obtenir des droits du vendeur, et lui, reçoit le prix de l'option et en accepte les obligations. Le contrat a une durée de vie limitée. Donc, l'option est un simple contrat. Pour en tenir une preuve de cet engagement, il y a un avis d'exécution qui est la seule preuve de propriété à celui qui est utilisé pour l'achat ou la vente d'actions. Une option se négocie soit en bourse soit en privé entre deux parties.

- **Les types d'options :**

On distingue généralement deux types d'options : option d'achat et Option de vente.

- **Option d'achat** : donne le droit de l'acheteur d'acheter l'élément sous-jacent au prix d'exercice jusqu'à l'échéance.
- **Option de vente** : donne le droit à l'acheteur le droit de vendre l'élément sous-jacent au prix d'exercice jusqu'à l'échéance.

Il faut noter que l'option que l'on peut exercer en tout temps pendant sa durée de validité est dite « types américains » et celle que l'on ne peut exercer qu'à l'échéance est dite « types européen ». En bourse, les options sur action sont cotées de types américains, alors que la plupart des options du marché hors cote sont cotées en bourse européenne.

- **Le dénouement de l'opération d'achat ou de vente d'option selon l'acheteur ou le vendeur**

- **L'acheteur d'une option d'achat :**

-L'acheteur d'une option d'achat peut bénéficier d'une hausse du cours de l'élément sous-jacent pendant la durée de l'option à un coût qui ne représente qu'une fraction du coût de l'élément sous-jacent. Il est en mesure de prévoir son risque maximal ou sa perte maximale.

-L'achat d'une option d'achat peut servir à fixer ou à déterminer à l'avance un prix pour l'élément sous-jacent que l'on veut acheter dans un avenir donné, au moment d'une rentrée de fonds prévue.

-L'acheteur peut ici profiter d'une plus-value éventuelle de l'élément sous-jacent en achetant

-Si l'investisseur ne veut pas acheter directement l'élément sous-jacent, pour des raisons fiscales.

-Le vendeur d'une option d'achat peut vouloir se libérer des obligations que comporte son titre. En achetant une option d'achat de la même série, il liquide sa position.

- **L'acheteur d'une option de vente**

-L'investisseur qui s'attend à ce que le cours de l'élément sous-jacent diminue à court terme peut acheter une option de vente.

- L'investisseur qui détient l'élément sous-jacent peut acheter une option de vente sur cet élément pour se protéger contre une éventuelle baisse de son cours.

- L'investisseur détient l'élément sous-jacent et veut le vendre, raisons personnelles ou pour des raisons de conjonctures de marché.

- Le vendeur d'une option de vente peut vouloir se libérer des obligations que comporte sa position.

- **Le vendeur d'une option d'achat**

- Revenu supplémentaire : Ex. un investisseur achète 100 actions à 33\$ et il vend une option d'achat sur ces actions à 35\$ et un prix de l'option de 4\$ l'action, donc le vendeur de l'option d'achat reçoit 400\$ (400\$ est comme un revenu immédiat).

- Protection : Ci-dessus, le prix de l'option d'achat reçu est en effet 29\$ (33\$-4\$). Ceci va lui protéger contre une baisse de cours de l'action.

- **Le vendeur d'une option de vente**

- Le vendeur d'une option de vente reçoit le prix de l'option en contrepartie de l'obligation qu'il aura d'acheter l'élément sous-jacent au prix d'exercice si jamais l'option est exercée. Doit être un investisseur averti pour assumer les risques.

- Un investisseur peut souhaiter acquérir l'élément sous-jacent sans vouloir payer le cours du marché. Il vend alors une option de vente dont le prix d'exercice est inférieur au cours du marché de l'élément sous-jacent.

## **2-5-2 : Les swaps**

Le terme Anglo-saxon Swap, signifie échange ou troc. Un swap est donc un contrat établi entre deux entités pour lequel chaque entité conclue de s'échanger des flux financiers pendant une certaine période de temps et selon des modalités prédéterminées.

- **Utilité des swaps**

Lors d'un swap les échanges de flux financiers sont des instruments qui permettent de transformer les conditions de taux ou de devises courantes ou anticipées liés aux actifs ou passifs financiers correspondant.

Les swaps ne dérogent donc pas au but premier pour lequel les services financiers développèrent les produits dérivés, c'est-à-dire afin de permettre aux entreprises et établissements financiers de gérer les risques. En effet, l'utilisation des swaps supprime la dépendance aux variations de taux des flux financiers. Une entreprise peut ainsi emprunter une somme à une banque et faire appel à un organisme spécialisé pour fixer le taux d'intérêt. Les deux parties doivent convenir de la valeur de ce nouveau taux et l'entreprise réduit ainsi les risques lors du remboursement à la première banque. L'entreprise a donc échangé le taux d'intérêt variable de la première banque contre un taux fixe.les swaps sont également très

utilisés lors des échanges de devises afin de ne pas être dépendant des taux de changes fluctuant considérablement.

Mais on remarque aujourd'hui que l'utilisation des swaps s'éloigne de l'utilité première qui était de gérer les risques et de nombreuses entreprises utilisent ces derniers à des fins de spéculations boursières ou pour réduire leurs coûts de financement.

- **Les types de Swaps**

On différencie un grand nombre de swaps selon qu'ils sont mono ou bi devises ou qu'ils font intervenir un taux fixe ou un taux variable. En effet les contrats de swaps ne sont pas standardisés et on assiste ainsi à une déclinaison sans fin des sous catégories de swaps comme, par exemple les swaptions qui sont en fait des options ayant pour sous-jacent un swap et les swaps extensibles ou swaps annulables.

Cependant, dans la grande majorité des revues spécialisée on prend pour habitude de différencier les swaps selon qu'ils sont dans une seule devise ou dans des devises différentes ce qui permet de regrouper ces derniers selon deux grandes catégories :

- **Le swap de taux ou swap d'intérêts :**

Il s'agit d'un échange basé sur une seule devise. Une contrepartie A va contracter un emprunt à taux d'intérêts variable à une contrepartie B.

Parallèlement, elle va faire appel à une contrepartie C qui lui accordera un taux d'intérêt fixe en échange du taux d'intérêt variable emprunté à la contrepartie B. Le taux d'intérêts fixe est déterminée en fonction de ce que l'on appelle le 'notionnel', c'est-à-dire par rapport à la valeur calculée entre le taux garanti et le taux variable de l'emprunt. Il s'agit donc d'un accord tripartite dans lequel les contreparties ne vont s'échanger que les taux d'intérêts durant une période déterminée sans jamais toucher au capital propre.

- **Le swap de devises :**

Il s'agit d'un échange basé sur deux devises différentes qui peut faire intervenir des taux de change fixes ou variables. Deux parties vont convenir de s'échanger un montant prédéterminé de devises étrangères et s'engager à se rembourser mutuellement les sommes correspondantes aux intérêts entraînés durant un temps déterminé. À l'échéance elles vont se rendre les

montants échangés. Il est fréquent que les deux parties fassent appels à un intermédiaire pour gérer cette transaction.

## **2-6 : Le marché OTC (gré à gré)**

Le contrat est négocié « au dessus du comptoir » entre deux parties qui fixent le prix ainsi que des modalités diverses telles que la durée du contrat, le montant en jeu, les détails sur la livraison, etc.

Les SWAP sont les principaux contrats transigés de cette manière pour échanger des taux d'intérêts fixes, flottants, des échéances, des devises. Certains contrats à terme sont également négociés à travers les marchés OTC.

L'inconvénient principal de ces marchés est le manque de liquidité qui survient régulièrement à cause de l'accumulation des positions.

## **2-7 : Le marché organisé**

Les marchés organisés mettent en place des mécaniques qui permettent de réduire le risque pris par les parties et de mettre certaines normes qui assurent la vente et l'achat des produits dérivés en place sur le marché. Les parties conservent tout de même la liberté de négocier sans l'intervention de la bourse mais les positions prises (engagements) sont exécutées par l'organisme. Les marchés organisés offrent le service d'appel de marge aux différents acteurs.

Ainsi, ces organisations ont permis de limiter le manque de liquidité qui caractérise le marché OTC.

Les marchés organisés de produits dérivés ont en leur sein une chambre de compensation qui est un département de la bourse qui s'assure du respect du contrat en se substituant à l'une ou l'autre des parties lors de l'exécution d'un contrat (achat ou vente). Toutes les positions sont centralisées dans ce département. Ce système assure la pérennité des transactions sur les produits dérivés. Le marché organisé offre également l'avantage d'être contrôlé par un service de réglementation, évitant ainsi les abus.

## **2-8 : Les marchés du neuf et de l'occasion**

Les marchés eux-mêmes sont scindés en deux compartiments : le marché primaire et le marché secondaire.

- **Marché primaire** : pour l'émission des titres
- **Marché secondaire** : pour l'achat et la revente des titres

Sur le marché primaire sont émises et souscrites les valeurs mobilières nouvelles. Sur le marché secondaire, sont vendues et achetées les valeurs mobilières.

### **SECTION 3 : LES MOYENS D'INVESTIGATION**

Les investigations menées pour la réalisation de ce travail ont reposé sur deux supports :

- La recherche documentaire qui a porté sur la consultation des rapports sur l'aide publique au développement au Sénégal et ceux sur la taxe sur les transactions financières internationales.
- Les sites internet : certains moteurs de recherche ont été mis à profit dans la réalisation de ce travail.

### **SECTION 4 : LA DELIMITATION DU SUJET**

Pour cerner le contour du problème, nous avons délimité notre sujet au cas du Sénégal pour ce qui est de l'aide publique au développement et principalement sur l'appui budgétaire. Pour la délimitation dans le temps, notre horizon temporel de dix ans. C'est à dire de 2000 à 2010.

### **SECTION 5 : LES DIFFICULTES RENCONTREES**

Les difficultés que nous avons rencontrées portent essentiellement sur la recherche de documentations récentes. En effet, nous avons voulu que ce travail soit basé sur des données empiriques émanant directement des autorités du Ministère de finances. Mais à cause des campagnes électorales, il nous est recommandé de consulter le site du Ministère. Même les demandes d'audiences que nous avons adressé à certaines institutions financières de la place pour acquérir leurs impressions sur la question de taxer les transactions, sont restées lettre morte.

**DEUXIEME PARTIE :**

**APPRECIATION DE LA SITUATION**  
**DE L'AIDE AU SENEGAL**

## **CHAPITRE 1 :**

### **L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT AU SENEGAL**

#### **SECTION 1 : LE CONTEXTE DE L'AIDE AU SENEGAL**

Toute tentative de développement, accéléré ou non, requiert à l'heure actuelle le concours d'une aide extérieure. C'est ainsi que dans de nombreux pays en voie de développement, on assiste à un recours massif à ce nouveau type d'instrument d'aide, surtout en Afrique où la plupart des Etats sont sujets à une impuissance notoire face au déficit du financement de leur développement à partir d'une épargne interne.

Cette réalité avait été ressentie depuis l'époque coloniale, où c'est toujours la puissance tutrice qui se préoccupait d'aménager l'économie de ces territoires africains. L'accession à l'indépendance politique n'a pas modifié la situation ; elle a même rendu plus pressant l'appel à une aide extérieure.

L'architecture de cette aide permet de distinguer deux grands types d'aides : l'aide publique au développement et l'aide privée. Dans le cadre de notre recherche nous allons uniquement nous intéresser à l'aide publique au développement. Ces derniers flux sont les plus importants puisque selon les estimations de l'OCDE, ils s'établissent aux environs de 37milliards de dollars en 2009 pour l'ensemble de l'Afrique.

L'aide publique au développement est en effet, une politique publique née au sortir de la seconde guerre mondiale, elle est le fait des Etats ou des collectivités locales. Elle reste la principale source de financement extérieure et les pays en développement et leurs partenaires sont obligés de miser dessus pour briser le cercle vicieux de la faiblesse des revenus, de l'épargne et du manque d'investissement dans lequel de nombreux pays sont enfermés.

L'aide a pris le chemin de l'Afrique pour de multiples raisons, une d'entre elles étant le développement. Les pays africains comptent parmi les bénéficiaires d'aide les plus importants au monde. Beaucoup d'entre eux reçoivent un montant net d'aide au développement qui équivaut à 10% de leur Produit National Brut (PNB), ce qui leur permettra de sortir du cercle vicieux de la pauvreté et constituer un moyen, d'atteindre les objectifs du millénaire pour le développement(OMD) d'ici 2015. (Voir Annexe N°1 les objectifs du millénaire pour le développement). Ces objectifs du Millénaire pour le développement, et les cibles correspondantes, sont tirés de la Déclaration du Millénaire, signée en septembre 2000 par les dirigeants de 189 pays, dont 147 Chefs d'Etat et de gouvernement et d'un autre accord auquel sont parvenus les Etats membres lors du Sommet Mondial de 2005<sup>10</sup>. Les objectifs et cibles sont interdépendants et doivent être considérés comme un tout. Ils représentent un partenariat entre les pays en développement et les pays développés.

L'APD est comptabilisée selon les normes de l'OCDE : En 2008 elle s'élevait à 119,8 milliards de dollars soit 0,30% du RNB des pays donateurs. Les formes d'aide sont nombreuses ;il s'agit pour une petite partie d'aide humanitaire d'urgence ou alimentaire, et plus souvent d'une assistance technique( mise à disposition d'expert),d'aide projet( financement d'un projet local d'infrastructure, d'un hôpital etc.) et d'aide programme(aide globale ou sectorielle au budget des Etats, allègement de la dette etc.).

Le Sénégal, du fait de sa situation géographique et sa stabilité politique n'est pas en reste. Il occupe le dixième rang des Pays les Moins Avancés(PMA) à recevoir une importante masse d'aide. Le volume d'aide reçu par le Sénégal s'élève en moyenne entre 2003-2010 à 763,44millions de Dollars soit 59,19 Dollars par habitant (Statistiques OCDE 2010).

---

<sup>10</sup> (Résolution adoptée par l'Assemblée Générale - A/RES/60/1 : <http://www.un.org/french/millenaire/ares552f.htm>)

## **SECTION2 : LES COMPOSANTES DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT**

L'aide publique au développement se répartit, selon le type de donateur en deux grandes catégories : l'aide bilatérale qui s'effectue entre deux Etats et l'aide multilatérale ou aide des institutions internationales. En fonction de la nature ou de la condition, il y a les dons ou aides non remboursables et les prêts ou aides remboursables. Toutefois l'aide publique est principalement constituée de l'appui projets/programmes.

Quant à l'appui budgétaire, nouvel instrument privilégié de décaissement de l'aide extérieure, il commence à prendre de l'ampleur. Il représente 13% du volume de l'aide extérieure en 2008 contre environ 5% pour la période 2003–2005.

Le Sénégal est l'un des pays les moins avancés qui recevait le plus d'aide officielle par habitant au monde, soit environ 100 USD par habitant en 2004 selon les statistiques de l'OCDE. D'une manière générale, il a été estimé à plus d'une cinquantaine de partenaires techniques et financiers engagés dans 500 projets environ.

Conformément aux résultats de l'enquête 2006 sur le Sénégal portant sur la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, 27 partenaires au développement (bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux), principalement du Nord, fournissent 92% de l'APD officielle.

Selon la dernière revue des dépenses publiques au Sénégal par la Banque mondiale en 2006, le Groupe de la Banque mondiale occupe la première position de fournisseurs de fonds avec 27,5% du pourcentage total en fin 2005, suivi de l'Union Européenne (15%) et de la Banque africaine de développement (BAD) (14%).

En 2008, selon la Banque mondiale (BM), l'aide au développement se chiffrait à 7,5% du PIB, ou 71 USD per capita, ou 635 millions USD et avait financé 40% du budget d'investissement public. Au titre de la relation avec le FMI, le Gouvernement du Sénégal a

adopté en novembre 2007 un nouveau programme sans décaissement de type Instrument de Soutien au Programme Economique (ISPE) articulé autour de quatre volets :

- retrouver une politique budgétaire plus prudente afin de parvenir à la viabilité des finances publiques
- renforcer la gouvernance et la transparence budgétaires
- promouvoir l'activité du secteur privé,
- renforcer la contribution du secteur financier à l'économie.

Par ailleurs, pour faire face aux effets collatéraux des crises alimentaire et énergétique survenues 2007-2008, le Gouvernement a bénéficié, en décembre 2008, de l'instrument de la Facilité aux Chocs Exogènes (FCE) du FMI pour un montant d'environ 75 millions USD décaissables en deux tranches.

Au titre de la dette publique extérieure, l'encours en fin 2001 atteignait un pic de 2530,6 milliards FCFA. Après son éligibilité à l'initiative PPTE renforcée en juin 2000 et l'atteinte du Point d'Achèvement en avril 2004, le Sénégal a également bénéficié des allègements de sa dette extérieure relative aux initiatives PPTE en 2004 et l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) en 2005 décidées par les créanciers bilatéraux et multilatéraux. Suite à l'annulation de la quasi-totalité de la dette bilatérale grâce à l'Initiative PPTE, le Sénégal a pu bénéficier comme tous les pays qui ont atteint le point d'achèvement de ce nouveau mécanisme de réduction de sa dette auprès de ses créanciers multilatéraux qui représentait environ 80% de sa dette extérieure totale.

Les ressources tirées de l'allègement PPTE doivent servir à financer des dépenses visant la réduction de la pauvreté, surtout les dépenses relatives aux programmes sociaux du Plan d'Actions Prioritaires de DSRP-II. Entre 2001 et 2007, le Sénégal a bénéficié au titre de l'allègement PPTE des ressources cumulées de 324,4 milliards FCFA.

Au titre de l'IADM, le FMI a procédé, en 2006, à l'annulation de la totalité de l'encours au 31 décembre 2004 du Sénégal, soit un montant de 85,9 milliards FCFA. De même, au total, un montant de 1069,7 milliards FCFA ont été annulés dans le cadre de cette initiative, dont 841,1 milliards FCFA de l'IDA et 163,9 milliards FCFA de la BAD.

Ces allègements ont contribué à rendre la dette publique extérieure du Sénégal soutenable avec un encours évalué à 1171,6 milliards FCFA en 2008 (19,5% du PIB), soit un taux d'endettement extérieur de 19,7% en 2008 contre 61,7% en 2002.

La dette extérieure de 2008 est à 61,1% de source multilatérale, principalement du groupe de la Banque mondiale qui constitue le principal bailleur avec une part de 58,0%. L'encours de la dette bilatérale est constitué de près 62% des partenaires arabes.

Le rapport de juin 2009 sur l'analyse de la viabilité de la dette publique sur la période 2009-2029 a fait ressortir un risque faible du profil d'endettement du Sénégal et que la stratégie d'endettement adoptée par le Sénégal sur la période sous revue, n'affectera pas la soutenabilité de sa dette extérieure telle que définie dans le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette appliquée par le FMI et la Banque Mondiale.

Au Sénégal, l'appui budgétaire a démarré vers les années 80, avec la période d'ajustement de l'économie sénégalaise (Programmes d'Ajustement Structurel).

L'appui budgétaire, comme instrument de décaissement de l'APD, a commencé à émerger à partir de 2003. Il représentait environ 5% de l'aide extérieure totale au Sénégal pendant la période 2003-2005. Il prend de l'ampleur avec un poids financier de l'ordre de 13% du volume de l'APD en 2008. Le cumul des décaissements effectués par les partenaires au développement, à travers l'appui budgétaire, a été de l'ordre de 430 milliards FCFA entre 2003 et 2008. Au terme d'un dialogue soutenu, le Gouvernement et les partenaires au développement ont conjointement élaboré et adopté un cadre harmonisé de référence d'intervention des appuis budgétaires au Sénégal, dénommé « Arrangement Cadre relatif aux Appuis Budgétaires (ACAB) au Sénégal » dont la signature a été effective depuis le 11 janvier 2008.

Ce cadre d'intervention dispose d'une matrice commune de suivi des critères de performances et décaissements. Les partenaires signataires de l'ACAB sont l'Allemagne, la Banque africaine de développement, la Banque mondiale, le Canada, la France, les Pays Bas et l'Union Européenne.

**TABLEAU N°1 : DÉCAISSEMENTS DES APPUIS BUDGÉTAIRES AU SÉNÉGAL**

Partenaires signataires de l'ACAB	Montants équivalents en milliards FCFA			
	Décaissements 2008	Décaissements 2009	Décaissements potentiels 2010	Décaissements potentiels 2011
Allemagne (KFW)	-	-	2,00	2,00
BAD	15,34	-	7,70	11,25
Banque mondiale	24,10	36,10	12,90	12,90
Canada (ACDI)	10,30	13,20	11,00	7,10
Commission Européenne	7,80	19,07	24,79	15,09
France (AFD)	2,60	5,90	-	-
Pays Bas	14,20	14,60	12,80	13,80
<b>Total</b>	<b>74,34</b>	<b>88,87</b>	<b>71,19</b>	<b>62,14</b>

NB : Y compris le décaissement de 2007 de 3,9 milliards FCFA effectué en 2008  
Les montants en devises ont été convertis en FCFA

**SOURCE GTZ/MEF(2010)**

### **SECTION 3 : LE FINANCEMENT DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT**

L'aide n'est pas accordée de manière globale pour une durée déterminée. Les Etats africains se plaignent parfois de cette méthode du coup par coup. Les pays donateurs arguent des exigences de leur opinion publique pour persévérer dans ce système.

Les conventions de financements prévoient que les achats devront se faire auprès de fournisseurs relevant du pays donateur et les flux d'aide proviennent en grande partie des pays

membres de l'OCDE. Toutefois ce volume d'aide connaît une chute due à la crainte de porter atteinte à leur propre développement.

Dans certains cas, notamment pour les sommes provenant du Fond Européen de Développement et dans une moindre mesure pour celles fournies par le Fond d'Aide et de Coopération, un volume d'aide est fixé pour une certaine période, mais le déblocage effectif des sommes ainsi réservées n'intervient que lorsque l'organisme donateur a donné son accord aux divers projets présentés par les pays intéressés. Les donateurs conservent donc un droit de contrôle sur l'affectation de l'aide. Plusieurs mutations sont intervenues dans la gestion du cycle de l'aide en Afrique depuis les années 1970 avec le choc pétrolier en passant par la dévaluation de 1994 à la crise récente de 2008. Pour mémoire, on a remarqué qu'après plusieurs années d'expérimentation des premiers schémas d'ajustement et de restructuration de la dette, le réalisme a fini par prévaloir chez certains pays donateurs.

Par exemple, les créanciers du Club de Paris<sup>11</sup> ont dû au fil du temps assouplir les conditions de remboursement pour l'essentiel, par le redéploiement des échéances sur des périodes plus longues. Il aurait fallu plus de quinze ans pour que, par touches successives, ces créanciers se rendent à l'évidence pour admettre que malgré la mise en œuvre des programmes que les débiteurs plus particulièrement les pays africains, sont pour la plupart tout simplement dans l'incapacité de rembourser une dette qui absorbe une trop forte proportion de leur PNB comparativement aux autres pays en développement.

Ainsi, le club de Paris a procédé à des rééchelonnements sur des périodes plus longues avec des conditions concessionnelles, c'est à dire en plus de taux d'intérêt plus faibles. (Voir en ENCADRE les aménagements des modalités de rééchelonnement de la dette).

---

<sup>11</sup> Le club de Paris regroupe les partenaires publics au développement à l'exclusion des institutions financières internationales qui procèdent défaut de rééchelonnement des refinancements dans le cadre des appuis aux programmes d'ajustement ;

**ENCADRE N°1 : AMÉNAGEMENT SUCCESSIFS DES MODALITÉS DE RÉÉCHELONNEMENT DE LA DETTE**

1-le club de Paris accepte pour la première fois de rééchelonner la dette à des conditions concessionnelles en offrant des délais de grâce et des échéances plus longues et l'allègement fut approfondi par la suite, en incluant un élément d'annulation de la dette pour les pays les plus pauvres.

Pour accéder à ce traitement de faveur, les pays devaient signer un programme d'ajustement structurel accepté par le Fonds Monétaire International(FMI).Il appartiendrait aux Etats candidats de prouver qu'ils peuvent respecter leurs obligations financières.

Ces conditions initiales seront, par la suite, adoucies à travers :

2-les termes de **Toronto** introduit en 1988, qui autorisent un allègement de 33% de la dette.

3-les termes de **Londres** adoptés en 1991 ,pour l' aide publique au développement(APD) qui accordent un rééchelonnement sur trente ans ,avec un délai de grâce de 12 ans et des taux d'intérêt au moins aussi bas que les taux d'intérêt initiaux.

4-les termes **de Naples** qui ont été adoptés en 1994, et qui prévoient un pourcentage d'allègement de la dette à hauteur de 67%pour les pays pauvres les plus endettés ;

5-les termes de **Lyon** qui ont vu le jour en 1996 et prévoient 80% de réduction de la valeur actualisée. Ils sont applicables aux seuls pays pauvres très endettés, ayant déjà bénéficié d'un allègement selon les termes de Naples ;

6-les termes de **Cologne** adoptés en 1999, qui permettent une annulation de la dette APD non concessionnelle, pouvant aller jusqu'à 90% et plus

Source ; Boukary Adjani : L'Afrique à la croisée des chemins page 51

Nonobstant tous les assouplissements, il a fallu par la suite mettre en place l'initiative dite PPTE (pays pauvres très endettés) applicable aux Etats qui, après avoir bénéficié des termes de Naples, voyaient leur ratios (: valeur actualisée de la dette/ recette budgétaires), se situer au dessus de 250%. L'accès à cette facilité est loin d'être aisé car un certain nombre d'étapes doivent être franchies avant que le pays ne soit éligible.

Ces étapes constituent un parcours qui risque de laisser en bordure de route les plus faibles et peut être finalement les plus dignes d'intérêt sur le plan humanitaire. En plus des décisions importantes ont été prises pour améliorer l'efficacité de l'aide à travers un chronogramme bien défini dont le résumé est exposé au Tableau N°2.

## **TABLEAU 2 : DECISIONS IMPORTANTES POUR REORIENTER L AIDE**

<b>Année</b>	<b>Plate-forme</b>	<b>Intitulé de la Rencontre ou de la Déclaration</b>	<b>Résultat de la rencontre et Niveau de consensus</b>
18-19. juin 1999	G7 / Banque Mondiale & FMI	Sommet de Cologne	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de l'initiative PPTTE : Allègement de la dette sur la base d'élaboration des Stratégies de Réduction de la Pauvreté</li> </ul>
6-8.sept. 2000	ONU	Déclaration du Millénaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>Premier consensus mondial sur l'objectif de réduire la pauvreté</li> <li>8 objectifs mesurables dans chaque pays et à atteindre en 2015,</li> <li>La déclaration est signée par 189 pays</li> </ul>
14-20 mai 2001	ONU	3 <sup>ème</sup> Conférence PMA, Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déclaration de Bruxelles</li> <li>Programme d'action en faveur PMA (2001-2010)</li> </ul>
22 mai 2002	OCDE	Consensus de Monterrey	<ul style="list-style-type: none"> <li>Premier consensus des bailleurs sur l'harmonisation de leurs approches de financement</li> <li>Augmentation de l'appropriation nationale</li> </ul>
24-25 février 2003	OCDE	Déclaration de Rome	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les PTF s'engagent à fournir l'aide conformément aux priorités nationales</li> <li>Simplification des procédures</li> </ul>
4-5.février 2004	BMD <sup>2</sup> / OCDE	Mémorandum de Marrakech	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenaires s'engagent à placer les résultats au cœur de la planification, l'exécution et l'évaluation de l'APD</li> </ul>
28 février– 2 mars 2005	OCDE	Déclaration de Paris	<ul style="list-style-type: none"> <li>Elle est particulièrement opérationnelle car elle formule des indicateurs pour désormais mesurer les progrès enregistrés dans l'efficacité de l'aide.</li> <li>Adhésion de plus de 90 pays</li> <li>Repose sur 5 principes : Appropriation, Alignement, Harmonisation, Responsabilité mutuelle, Gestion sur les résultats</li> </ul>
08. juillet 2005	G8/ BM/FMI et BAD	Sommet de Gleneagles	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de l'initiative IADM : Allègement totale de la dette multilatérale des pays ayant atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTTE</li> </ul>
02-04 Sept 2009	OCDE	Forum de Haut Niveau d'ACCRA	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris 3 ans après</li> <li>Adoption d'un agenda d'actions pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement</li> </ul>

### **SOURCE GTZ/MEF 2010**

Il est prévu un volume brut de 260 milliards FCFA en 2009 dont 135,685 milliards d'emprunts et 124,315 milliards de subventions.

Ce volume d'aide est ventilé comme suit selon ces secteurs sociaux : 25,113 milliards dans le secteur de l'éducation de base (respectivement 31,329 milliards en 2009), 26,824 milliards pour le secteur de la santé et nutrition (respectivement 23,883 milliards en 2009), 13,595 milliards dans le secteur de l'hydraulique rurale agricole (respectivement 19,617 milliards en 2009), 17,425 milliards dans le secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement (respectivement 4,396 milliards en 2009). En fin 2008, la situation des engagements pris lors de la rencontre du Groupe Consultatif montre que, 67% des ressources additionnelles avaient

été affectées à des Projets et Programmes visant les objectifs du DSRP. Les engagements en cours portaient sur 882,8 milliards FCFA, soit 41,2% de l'enveloppe globale tandis que les engagements nouveaux sont de 1257,78 milliards FCFA, soit 58,8%.

Le volume de l'APD bilatérale qui est déliée (non affectée) est relativement élevé avec plus de 73,8 milliards FCFA.

La dette extérieure de 2008 est à 61,1% de source multilatérale, principalement du groupe de la Banque mondiale qui constitue le principal bailleur avec une part de 58,0%. L'encours de la dette bilatérale est constitué de près 62% des partenaires arabes : c'est dire que le paysage de l'aide au Sénégal est caractérisé par une multitude d'intervenants ; ce qui favorise sa fragmentation.

La politique nationale de l'aide extérieure du Sénégal, élaborée en 2010 et actuellement en cours de validation, définit quatre objectifs articulés en conformité avec le Programme d'action d'Accra dont l'un est la réduction de la fragmentation de l'aide. Le Sénégal possède une population de 12.9 millions d'habitants, avec une proportion de 50.8%<sup>12</sup> d'individus qui vivent en dessous du seuil de pauvreté en 2005. Il affiche un revenu national brut (RNB) par habitant de 1 040 USD en 2009, qui progresse de 5 % par an en moyenne depuis 2005. De plus, son taux de croissance du PIB réel est passé de 2,1% en 2009 à 4,1% en 2010 et 2011<sup>13</sup>.

Cette évolution, certes insuffisante, demeure encourageante au regard des incertitudes qui ont pesé sur le l'économie mondiale, ainsi que la crise énergétique persistante notée au niveau national. Par ailleurs, l'aide publique au développement reçue par le Sénégal s'est élevée à 1 017 millions USD en 2009. Depuis 2005, l'APD nette atteint en moyenne 8 % du RNB<sup>14</sup>.

Les cinq plus grands donateurs ont contribué à hauteur d'environ 60 % de l'APD du Sénégal (France, Banque mondiale, institutions européennes, Espagne et États- Unis).

#### **SECTION 4 : REVUE DES PRINCIPAUX BAILLEURS BILATÉRAUX ET MULTILATÉRAUX DU SÉNÉGAL**

---

<sup>12</sup> ANSD, Sénégal, 2011

<sup>13</sup> Ministère de l'Économie et des Finances, Sénégal, 2011

<sup>14</sup> OCDE 2011, Statistiques du CAD, <http://stats.oecd.org>

### ▪ **La France**

La France est l'un des plus grands bailleurs des pays les moins avancés. Au titre de la coopération avec le Sénégal, l'aide française est surtout dirigée vers l'éducation. La France intervient également au niveau culturel.

### ▪ **Le Japon**

Partenaire privilégié du Sénégal, le Japon intervient dans le domaine de l'automobile et le secteur de l'éducation (par l'octroi de bourses). Il intervient aussi dans le domaine de la santé(chiffre) et la coopération est étendue au domaine du transport soit par la construction des routes soit par l'amélioration des réseaux routiers à travers la Banque japonaise pour la coopération internationale(Japan Bank for international cooperation.JBIC). le secteur de la communication n'est pas resté en marge.

### ▪ **Le Canada**

Le Canada est le pays qui a un volume d'aide considérable en fonction de son intérêt pour les PMA. La livraison de l'aide du Canada au Sénégal est assurée par l'agence canadienne de développement international(ACDI) et le centre de recherche pour le développement International(CRDI)

L'ACDI est créée en 1968. Elle est l'organisme fédéral de qui relève principalement le programme canadien de coopération internationale. Son mandat consiste à appliquer les politiques liées aux programmes canadiens d'APD.

Elle administre la majeure partie du budget de celui-ci. Ces programmes visent ainsi à appuyer le développement afin de réduire la pauvreté et de rendre le monde plus prospère. L'aide bilatérale de l'ACDI met l'accent sur le développement social et économique.

Son objectif est d'aider plus particulièrement les démunis et les femmes à devenir autonome, et à prendre en main leur propre développement. En effet, l'aide au développement social vise à rendre l'éducation de base plus accessible, surtout pour les filles afin que les gens puissent augmenter leur revenu et intensifier leur participation dans la société.

Comme le Sénégal fait parti des pays de concentration choisis par le Canada, le programme devrait prendre de l'ampleur au cours des prochaines années.

Sa nouvelle politique est en faveur d'une aide internationale plus efficace. Ainsi, l'ACDI s'attache à soutenir davantage les principaux programmes pilotés par les pays notamment dans les domaines de l'éducation et de l'économie populaire. Son projet sur l'éducation de base, plus précisément à l'alphabétisation, à l'enseignement primaire, à la formation professionnelle et à l'élaboration de nouveaux programmes scolaires et de nouvelles méthodes de gestion, consacre le tiers des ressources.

#### ▪ **L'Union Européenne**

L'Union Européenne intervient au Sénégal à travers le programme indicatif national(PIN) qui constitue la fourchette de tous les projets financés. Ces financements sont effectués dans le cadre des Accords de partenariat de l'Afrique des caraïbes et du pacifique(ACP).

L'Union Européenne intervient prioritairement dans les domaines suivants :

- Le développement rural avec des projets tels que le Projet d'Appui au Développement Local Urbain (PADELU), le Projet de Soutien aux Initiatives de Développement Local (PSIDEL).
- La santé avec des projets tels que le Projet d'Appui au Secteur de la Santé (PAS S) et Appui au Programme National de Prévention de prise en charge des MST/SIDA.
- Au niveau du secteur routier avec le Programme Sectoriel des Transports II (PST II).
- Au niveau de la pêche avec le programme d'Appui à la Pêche Artisanale Côte Sud (PAPA SUD).

Au niveau de l'éducation, la Banque Mondiale et L'UE financent le Programme Décennal de l'Education et de la Formation 2000-2010 (PDEF).

#### ▪ **La Banque Mondiale**

A travers l'Agence Internationale de Développement (AID), la politique d'appui au Sénégal par cette institution multilatérale est plus accès sur :

- L'accélération de la croissance (stabilité macroéconomique, réforme des finances publiques et système financier),
- La viabilité au plan social (dans les domaines de la santé et de l'éducation).

#### ▪ **La Banque Africaine de Développement**

Partenaire privilégié du Sénégal la BAD apporte un concours soutenu à l'économie grâce au financement de plusieurs projets. Ces opérations couvrent les secteurs de l'agriculture, le développement rural, l'éducation, la santé, le transport, l'électricité, l'eau, l'assainissement, l'industrie, les mines, et les banques.les activités de la BAD au Sénégal datent de 1972.

Le groupe de la BAD a approuvé l'annulation de la dette du Sénégal pour un montant total de 408,96 millions de dollars. Conformément au principe de la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement pour l'harmonisation des actions des donateurs, l'alignement sur les stratégies nationales, la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle des partenaires, le groupe de la BAD est assuré qu'avec les projets réalisés au niveau macroéconomique par le Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de la réduction de la pauvreté, conjugués aux réformes en cours et aux efforts fournis dans les secteurs sociaux, atteindre les principaux Objectifs Millénaires de Développement (OMD) reste à la portée du Sénégal.

Malgré tous ces efforts, l'aide publique au développement est vue par certains comme insuffisante pour favoriser l'atteinte des OMD eu égard à la faible participation des donateurs ; il fallait alors penser d'autres formes de mécanismes innovants générateurs de ressources pour le financement du développement des pays sous développés. L'attention fut portée sur plusieurs mécanismes dont celui de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières internationales(TTF).



## CHAPITRE 2

### **SECTION 1 : ORIGINE ET CONTEXTE**

La taxe sur les transactions financières internationales (TTF) est une petite taxe prélevée sur l'ensemble des transactions sur les marchés financiers. Cela concernerait toutes les transactions financières effectuées sur les marchés boursiers, les marchés de devises, les marchés des produits dérivés et sur tous les autres produits financiers négociés par les

professionnels des marchés financiers. L'avantage d'une telle taxe pourrait résider dans l'application du principe du «pollueur-payeur».

En 1972, James Tobin, Prix Nobel d'économie, propose une taxe de moins de 1 % sur les opérations de change pour « mettre un grain de sable dans les rouages de la finance internationale », pour lutter contre la spéculation. Initialement, dans le modèle Tobin, l'assiette est limitée aux opérations de change qui, 40 ans plus tard, ne constitueront qu'une part minime des transactions financières. En effet, Tobin suggérait de reverser les recettes au FMI, à la Banque Mondiale ou à l'ONU afin de contribuer à l'aide au développement.

## **SECTION 2 : LES MOTIFS D UNE TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES**

Il s'agit dans cette partie de montrer les raisons qui ont amené les leaders politiques et certaines organisations de la société civile et des économistes de renom à plaider en faveur de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Nous avons retenues deux raisons essentielles à cette TTF :

- **Les banques doivent payer une partie du coût d'une crise qu'elles ont contribué à provoquer.**

En réaction à la crise financière et économique mondiale, les États ont dépensé des milliers de milliards de dollars pour renflouer les institutions financières et stimuler l'économie.

Des banques privées ont engrangé d'énormes profits en empruntant aux banques centrales des sommes énormes sans avoir pratiquement à payer des intérêts, puis en prêtant à leur tour aux consommateurs à des taux plus élevés.

Ainsi les États doivent absorber des manques à gagner gigantesques qui entraînent des coupures, notamment dans les budgets de l'aide étrangère en ce sens des formes de taxation frappant en priorité les opérateurs de l'économie financière apparaissent comme un des éléments de la nécessaire construction d'un nouveau système de régulation publique du secteur financier. L'intérêt d'une taxe est celui de produire des ressources financières, des revenus fiscaux, susceptibles d'être utilisées pour satisfaire des besoins sociaux.

Au vu de ces constats la recherche de nouvelles rentrées fiscales devient urgente et un système, tel celui de la TTF touchant en priorité les responsables de la crise, ou du moins le

secteur responsable de la crise, est préférable à de nouvelles ponctions fiscales pesant sur les citoyens ou les entreprises en général.

○ **Les besoins de financement**

Pour l'atteinte des OMD, il se pose un besoin urgent de ressources pour résorber le déficit de financement public. Et dans l'espoir d'atteindre leurs objectifs de 0.7% de leur RNB destiné à l'APD, il est impérieux de trouver ces nouvelles ressources pour y faire face. Les estimations de l'OCDE portent à 168 milliards de dollars les besoins annuels entre 2012 et 2014 pour atteindre les OMD. Il faut ajouter par ailleurs, qu'elle prévoit également un effort d'austérité de la part des pays OCDE de l'ordre de 372 milliards de dollars annuellement pour la période 2012-2014. Au total, cela correspond à un déficit de financement, qu'il s'agit de combler, atteignant les 696 milliards de dollars par an sur la période 2012-2014. (Le tableau 3 résume ce besoin)

**TABLEAU N°3 : RESSOURCES ANNUELLES ADDITIONNELLES NÉCESSAIRES DE 2012 À 2014**

Pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire	180 milliards \$ US
Pour financer l'atténuation des changements climatiques et les adaptations nécessaires dans les pays en développement	170 milliards \$ US
Pour éponger les déficits budgétaires provoqués par la crise financière dans les pays développés	360 milliards \$ US
Total	710 milliards \$ US

**Source : GTZ/MEF**

C'est donc par rapport à ce montant annuel qu'il faut évaluer la pertinence et l'utilité d'une taxation des opérations financières. La section qui suit nous permettra de voir quels sont les objectifs poursuivis avec l'instauration d'une telle taxe avant de nous attaquer aux implications socio- politiques d'un tel mécanisme de financement.

**SECTION 3 : LES OBJECTIFS DE LA TTF**

Les objectifs de la taxe peuvent être classés en trois grandes rubriques dont nous avons résumé leur contenu et leurs impacts ci-dessous. Il s'agit de lutter contre la spéculation

déstabilisatrice, de produire des nouvelles ressources pour les biens publics et enfin la taxe permettra de résorber le déficit budgétaire des pays membres de l'OCDE.

- **Réduire la spéculation sur les marchés financiers**

L'introduction d'une taxe sur les transactions financières devrait permettre de modifier le comportement actuel du secteur financier en réduisant le volume des transactions financières spéculatives à court terme. En effet, ce sont elles qui expliquent l'essentiel de la croissance de l'activité du secteur financier au cours de la première décennie du vingt et unième siècle.

- **Générer de nouvelles ressources pour le financement des biens publics**

Ce deuxième objectif consistera à chercher des rentrées pour les caisses publiques. Elle dégagerait en effet des recettes considérables.

Le débat sur l'affectation de ces nouvelles ressources envisage qu'elles viennent soutenir le développement économique dans les pays en voie de développement; financer des politiques climatiques dans ces pays ou alléger le fardeau que la crise financière fait supporter aux finances publiques.

Il ressort des récents débats politiques au sein de l'UE que l'utilisation la plus probable serait celle de source de revenus publics.

Le besoin de ces ressources résulte, pour une part, des avis contradictoires donnés par le Fonds monétaire international aux pays développés et aux pays en développement au moment d'affronter la crise mondiale.

Alors que le FMI conseillait aux pays du Nord de contracter d'énormes déficits pour stimuler la demande, il recommandait aux pays du Sud de comprimer les dépenses même si cela devait les empêcher d'atteindre leurs Objectifs de développement du millénaire.

- **Comblent le déficit budgétaire des pays développés**

Il s'agit d'affecter 2/3 des fonds mobilisés pour résorber le déficit budgétaire dans lequel la plupart des pays membres de l'OCDE sont exposés. Selon une étude menée par l'OCDE, le déficit public des États-Unis représentera en 2011 presque la moitié de celui de l'ensemble des pays membres de cette organisation. Toujours en 2011, on estime que les déficits publics avoisineront 6 % du PIB dans la zone euro. Les vrais enjeux en la matière ne résident pas

seulement dans les pays de cette zone, comme la Grèce, mais concernent également le Royaume-Uni, dont le déficit budgétaire est estimé à environ 12 % du PIB.

## **SECTION 4 : L'ASSIETTE ET LE CHAMP DE LA TAXE**

### **4-1 : L'ASSIETTE DE LA TAXE**

Alors que Tobin ne visait que les transactions de change au comptant, les propositions les plus récentes, inclurait les transactions impliquant des actions, des obligations, des devises étrangères, et les produits dérivés (y compris des produits comme les futures et les options liés aux actions, aux produits de taux, aux devises et aux contrats à terme). Il faut donc apprécier l'importance respective des différents marchés, comprendre leur fonctionnement, la spéculation et l'instabilité qui les caractérisent, pour réaliser qu'une taxe sur le seul marché des changes est insuffisante si on veut mettre fin à la toute-puissance de la finance.

Le marché des changes, sur lequel s'échangent les devises, est un des plus gros marchés en termes de volume échangé, loin devant celui des actions et obligations. Ce qui caractérise les opérations sur ce marché, c'est la concentration..

Seuls quelques grands établissements interviennent sur six places financières, dont la plus active est celle du Royaume-Uni (un peu plus de 34 % du marché global). Les volumes quotidiens sur le marché mondial des changes (Forex) sont estimés autour de 3 000 milliards de dollars par jour, selon les estimations de la Banque des règlements internationaux, c'est un marché profondément instable avec une très grande volatilité.

Le marché des actions et des obligations représente un volume de transactions moins important. Les actions sont des titres de propriété sur les entreprises, donnent droit à des dividendes et génèrent des plus(ou moins) values lors de la revente. Les obligations sont des titres négociables, émis par des emprunteurs : les États (titres de la dette publique) ou les entreprises. Acheter une obligation revient donc à prêter de l'argent à l'émetteur qui versera un intérêt, le plus souvent à taux fixe et remboursera à l'échéance.

Le prix des obligations résulte donc d'un équilibre de marché, il dépend, entre autres éléments, de l'appréciation de la capacité de l'émetteur à rembourser sa dette. Ces obligations s'échangent en bourse pour de faibles montants, mais pour des montants beaucoup plus importants de gré à gré.

Avec la déréglementation et une imagination sans cesse à la recherche de plus de profit, de nombreux nouveaux instruments financiers ont vu le jour, notamment sur les marchés dérivés

qui sont devenus aujourd'hui plus importants. D'après un recensement de la Banque des Règlements Internationaux et les informations des organisations professionnelles, l'encours nominal des produits dérivés de toute nature (incluant les opérations des cambistes et les dérivés sur les marchandises) a atteint environ 84 000 milliards de dollars, soit un montant plus élevé que le total de la capitalisation boursière au sens large dans les grands pays développés. Il représente presque trois fois le produit intérieur brut mondial (PIB) estimé à 30 000 milliards de dollars.

La taxe couvrirait aussi bien toutes les transactions sur les marchés organisés que celles dites de gré à gré. Elle serait limitée aux transactions entre les acteurs du marché financier.

Les transactions effectuées par des consommateurs ordinaires comme les règlements de marchandises, les paiements de salaires et les envois de fonds à l'étranger ne seraient pas sujettes à la TTF.

#### **4-2: LE CHAMP D'APPLICATION**

La taxe sur les transactions financières aujourd'hui en débat ne concerne pas que les seules transactions internationales, mais vise également les transactions financières internes à la zone monétaire. Elle répond néanmoins à la même logique. Il est possible de commencer à imposer la taxe sur les transactions financières à l'échelle nationale, même si bien évidemment son application sur une échelle continentale, voire mondiale, rendra les choses encore plus simples. Sur les marchés boursiers, il n'existe aucune possibilité de fraude.

Le seul moyen d'échapper à l'impôt est de délocaliser la transaction dans un autre pays. L'exemple de la bourse de Londres indique cependant qu'il ne faut pas surestimer le danger de délocalisation. Malgré un impôt de bourse relativement élevé (le stamp duty, à 0,5 %, qui s'applique à toutes les transactions au comptant sur les actions et rapporte plus de 5 milliards d'euros par an), la City est depuis longtemps une des toutes premières places financières du monde et, dans certains domaines, la première.

Il pourrait donc être plus difficile de taxer les produits dérivés dans un seul pays, car ces marchés sont le fait de très grands acteurs financiers qui peuvent délocaliser plus facilement leurs activités. Mais l'Union européenne pourrait sans difficulté appliquer une taxe générale sur les transactions financières.

L'infrastructure financière y est très intégrée, la réglementation européenne en matière de transactions bancaires transfrontières rend la mise en œuvre très simple et, surtout, l'Union

européenne dispose d'une surface financière de premier plan avec Londres, Francfort et Paris. Le risque de délocalisation est ici limité dans la mesure où les places financières européennes n'ont pas de concurrents appartenant aux mêmes fuseaux horaires.

La limitation géographique peut être pertinente dans la mesure où les opérations de change et parfois même les transactions de produits dérivés sont concentrées dans une poignée de pays (principalement les États-Unis, le Royaume-Uni, la Suisse et Singapour).

La solution idéale reste cependant celle d'une TTF au niveau mondial. Cela constituerait une garantie contre tout phénomène d'évasion fiscale, et permettrait d'organiser au mieux la répartition des recettes pour financer les biens publics mondiaux.

## **SECTION 5 : MODALITES DE PRELEVEMENT ET TAUX DE LA TAXE**

### **5-1 : MODALITES DE PRELEVEMENT DE LA TAXE**

D'après une étude menée par la commission de l'UE, le prélèvement de la taxe ne pose pas de difficultés insurmontables. Toutefois, il convient de distinguer selon que nous sommes dans un marché organisé ou dans un marché décentralisé : les marchés financiers centralisés comme les bourses d'échange où l'on achète et vend des actions, des obligations, des produits dérivés et des matières premières et les marchés financiers décentralisés comme le marché des changes, où les transactions sont réalisées de gré à gré.

- **Sur les marchés boursiers**, le prélèvement de la taxe est très simple. Les ordres d'achat et de vente sont adressés à un système informatique centralisé où tous les intervenants sont dûment répertoriés.
- **Sur les marchés décentralisés** où les transactions sont réalisées directement entre vendeurs et acheteurs, le prélèvement est un peu plus complexe mais ne présente aucune difficulté majeure. Il s'agit de marchés de gros où ce sont en général les grands établissements bancaires qui interviennent pour le compte de leurs clients ou pour leur propre compte. Or, du fait de la concentration du secteur bancaire, le nombre de grandes banques diminue à l'échelle mondiale. Toutes les transactions sont enregistrées et laissent des traces informatiques.

Le nom, la nature de la transaction, le montant, la monnaie utilisée sont entrés dans les systèmes informatiques. La réalisation d'une transaction depuis la négociation jusqu'au paiement final est maintenant presque totalement automatisée.

Dans ces conditions, deux possibilités de prélèvement existent : la taxation au moment de la négociation ou la taxation au moment du règlement. La taxation au moment du règlement est la plus aisée à mettre en œuvre, car les systèmes de règlements pourraient fournir les informations nécessaires.

Mais la taxation de chaque transaction est plus efficace car on connaît au moment de la négociation toutes les caractéristiques de l'opération, par exemple le montant notionnel du contrat pour les dérivés, alors que les règlements n'enregistrent que le solde des opérations effectuées.

Plusieurs possibilités s'offrent aussi quant au lieu de prélèvement. On peut tout d'abord prélever la taxe sur le lieu de négociation, c'est-à-dire dans les salles de marché des banques. On peut aussi décider de la prélever dans les chambres de compensation et les centrales de règlement livraison nationales et internationales (Clearstream, Euroclear,..) qu'utilisent les banques pour déterminer les montants compensés à payer ou à recevoir et effectuer les règlements d'espèces et les livraisons de titres. Sans doute, le moyen le plus sûr est de prélever la taxe au moment du paiement dans ce que l'on appelle le système de règlement brut en temps réel.

Enfin, les systèmes de messagerie électronique comme SWIFT, qui acheminent les informations relatives aux transactions entre opérateurs, contiennent toutes les informations détaillées nécessaires et offrent une grande souplesse pour déterminer qui paye la taxe et à quel moment. Le contrôle de l'impôt par les autorités publiques s'en trouve grandement facilité et sa collecte peut aussi se faire à très faible coût.

## **5-2 : LE TAUX**

La question du taux de la TTF est bien entendu centrale, notamment eu regard du double objectifs de changer certains comportements des marchés financiers et de produire des revenus fiscaux, en ce sens, les propositions de taux pour la TTF varient, mais sont généralement situées entre 0,01 % et 0,5 %. Généralement, les propositions comportent différents taux selon les transactions. En somme, l'enjeu essentiel consiste en effet à éviter deux écueils.

Le premier est de nature économique. Le niveau de la taxe ne doit pas constituer un obstacle à la totalité des transactions financières, ce qui conduirait à une réduction de la souplesse de l'économie, mais uniquement dissuader la réalisation de transactions spéculatives, dénuées

d'utilité économique réelle. On peut aussi jouer sur le taux afin d'éviter le risque de délocalisation de certaines opérations dans les zones hostiles à la TTF. Ainsi on peut fixer selon le type de transaction, différents taux c'est à dire un taux faible pour les transactions au comptant et un taux élevé pour les opérations à terme (produits dérivés) ou pour les actions cotées.

## **SECTION 6 : LES IMPLICATIONS POLITIQUES**

Il s'agit dans cette partie de situer le débat actuel sur la taxation des transactions financières. Depuis que le ministre allemand des Finances a évoqué la possibilité d'une TTF mondiale en septembre 2009, les dirigeants de la majorité des pays du G7 aujourd'hui G20 en ont approuvé l'idée.

Lors de la conférence de l'ONU à Copenhague sur les changements climatiques, le président français Nicolas Sarkozy et le premier ministre britannique Gordon Brown ont approuvé la TTF pour financer l'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement. La chancelière allemande Angela Merkel a plusieurs fois exprimé son appui. Le vice-ministre japonais des Finances Naoki Minezaki a appuyé une TTF.

Des représentants du gouvernement australien et l'ancien gouverneur de la Banque centrale de l'Inde, deux pays du G20, ont appuyé la TTF. Se sont aussi prononcés en faveur d'une TTF Lord Adair Turner, président de l'Autorité britannique des services financiers, et les financiers milliardaires George Soros et Warren Buffet. Les membres du Parlement européen ont passé une motion favorable et le président de la Commission européenne José Manuel Barroso a réclamé une TTF, comme aussi les gouvernements de la Belgique et de l'Autriche. Trois cent cinquante économistes de plusieurs dizaines de pays ont publié une lettre ouverte demandant une TTF

Pendant la campagne présidentielle américaine, Barack Obama a appuyé l'idée d'une taxe sur les transactions financières aux États-Unis. Dans un discours prononcé à La Crosse, dans le Wisconsin, le 1er octobre 2008, il déclarait : « J'ai proposé une Taxe de stabilité financière sur l'industrie des services financiers de manière que ce soit Wall Street qui paie la note et pas le contribuable américain. »

Et en modernisant le système financier avec une nouvelle réglementation afin de prévenir une nouvelle crise, nous allons conserver cette taxe afin de constituer une réserve pour que, si jamais cela se produisait de nouveau, ce soit l'argent versé par les banques qui soit mis en jeu.

Quand les ministres des Finances du G20 se sont réunis en Écosse, le 7 novembre 2009, le premier ministre britannique Gordon Brown a fait les manchettes avec un discours en faveur d'une TTF pour contraindre les institutions financières privées à rembourser une partie du coût de la crise financière mondiale.

Cependant, le ministre canadien des Finances Jim Flaherty, le secrétaire américain au Trésor Timothy Geithner et le directeur général du FMI Dominique Strauss-Kahn ont rejeté l'ouverture de Brown. La réunion des ministres des Finances du G7 à Iqaluit les 5 et 6 février 2010, les ministres britannique, français et allemand sont tous arrivés avec le mandat d'appuyer une Taxe sur les transactions financières internationales.

Un rapport d'Iqaluit relevait que le secrétaire américain au Trésor Timothy Geithner « s'était rallié à l'idée » d'une sorte de taxe mondiale. La ministre française de l'Économie Christine Lagarde à l'époque a annoncé : « Nous étions tous d'accord pour que ce soit une taxe ou un droit universel ... »

Après Iqaluit, le débat s'est déplacé : il ne s'agissait plus de savoir s'il devait y avoir une taxe mais de décider quelle sorte de taxe appliquer. Serait-ce une taxe s'appliquant à toutes les transactions financières? Ou faudrait-il exiger que les sociétés financières cotisent à des fonds d'assurance? Ou la taxe s'appliquerait-elle aux bénéfices exceptionnels engrangés au lendemain de la crise financière? Ou s'agirait-il d'une combinaison de ces options?

Des trois options, c'est le programme d'assurances qui est le moins constructif parce qu'il ne s'appliquerait qu'aux crises à venir et pourrait même inciter les banques à présumer qu'elles seraient automatiquement renflouées si elles se retrouvaient en eaux troubles. De plus, l'argent placé dans un fonds d'assurance ne pourrait pas servir à produire des biens publics mondiaux. Et puis, ce régime ne préviendrait aucunement la fluctuation subite des cours.

Une taxe sur les profits excessifs représente une solution possible car elle suppose que les banques paieraient une partie du coût d'une crise qu'elles ont contribué à provoquer. Martin Wolf fait valoir dans le Financial Times que ces bénéfices exceptionnels proviennent de « l'argent gratuit fourni par les banques centrales... Il est raisonnable de recouvrer non seulement les coûts fiscaux directs des banques d'épargne mais aussi une partie des coûts fiscaux plus larges de la crise... »

La taxe pourrait s'inspirer des frais afférents à la responsabilité pour la crise financière, proposés par le président Obama : s'ils étaient approuvés par le Congrès des États-Unis, ils

prélèveraient 90 milliards \$ US en dix ans auprès des banques américaines ayant des actifs de plus de 50 milliards \$ US. Mais cette taxe s'éteindrait après dix ans et ne porterait que sur le remboursement de la crise actuelle sans rien faire pour en prévenir une autre.

Le 30 mars 2010, le nouveau ministre allemand des Finances Wolfgang Schäuble annonçait des plans pour « une taxe bancaire mesurée » qui forcerait les banques allemandes à payer entre 1 et 1,2 milliard € par année à un fonds destiné à couvrir les renflouements financiers lors d'une prochaine crise. La ministre française de l'Économie Christine Lagarde a assisté à la séance du conseil des ministres allemand qui a pris cette décision; elle l'a qualifiée de « contribution très utile au débat international » sur la réglementation financière.

M. Schäuble a annoncé qu'il « modifierait » son plan si des accords internationaux l'exigeaient, ce qui laisse entendre que le débat sur le genre de droits ou de taxe à appliquer est loin d'être terminé.

L'alliance de la société civile allemande en faveur d'une TTF a critiqué la décision de son gouvernement : elle la juge inadéquate parce que les revenus seraient trop faibles et parce qu'elle ne s'appliquerait qu'à de futures crises sans rien faire pour prévenir la spéculation téméraire.

Mme Lagarde a déclaré que la France introduirait une taxe analogue, dont les revenus iraient au budget de l'État plutôt que dans un fonds d'assurance spécial. Elle a ajouté qu'une taxe bancaire et une TTF ne sont pas nécessairement « mutuellement exclusives », mais que la taxe bancaire est susceptible de progresser plus rapidement que la taxe sur les transactions financières. Alors que le G20 envisage d'aborder ces questions lors de son sommet de Toronto en juin 2010, l'opposition la plus tonitruante à la TTF provient du gouvernement canadien.

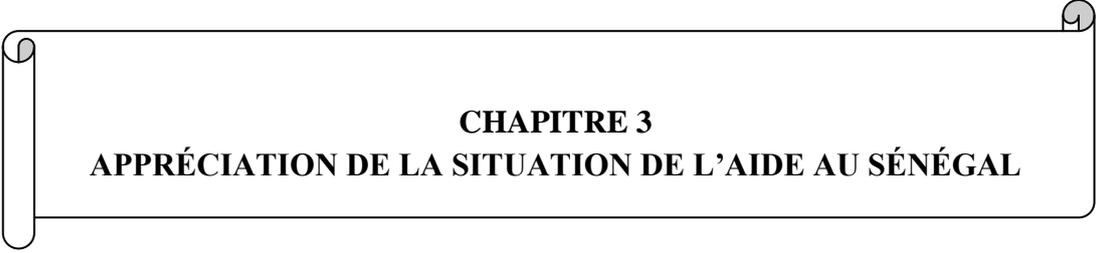
Dans un discours prononcé au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, en janvier 2010, le premier ministre Harper a déclaré que, tout en appuyant une réglementation plus stricte, le Canada n'optera pas pour une réglementation excessive, arbitraire ou punitive de son secteur financier.

Il allait devenir évident que le premier ministre entend se servir l'influence que lui confère son rôle d'hôte du G20 pour « tuer la proposition » d'une TTF, en partie parce qu'elle va à l'encontre de la politique de son gouvernement qui favorise une baisse des impôts.

L'opposition du gouvernement canadien à toute forme de taxe sur les transactions financières a pris de court les dirigeants européens.

Le débat autour de la TTF va gagner en intensité au cours des prochains mois. En avril 2010, le FMI doit rendre public un rapport réclamé par le G20 au sommet de Pittsburgh.

Il portera sur l'éventail d'options que les pays pourraient envisager pour que le secteur financier apporte une contribution équitable et substantielle au remboursement des dettes occasionnées par les interventions gouvernementales visant à réparer le système bancaire. On prévoit qu'au lieu d'endosser ou de rejeter complètement la TTF, le FMI se contentera de la présenter comme une option parmi d'autres.



### **CHAPITRE 3**

#### **APPRÉCIATION DE LA SITUATION DE L'AIDE AU SÉNÉGAL**

Il s'agira dans ce chapitre d'analyser l'évolution de l'APD pour le développement du Sénégal et de voir les limites d'une telle politique d'aide.

## **SECTION 1 : L'EVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT**

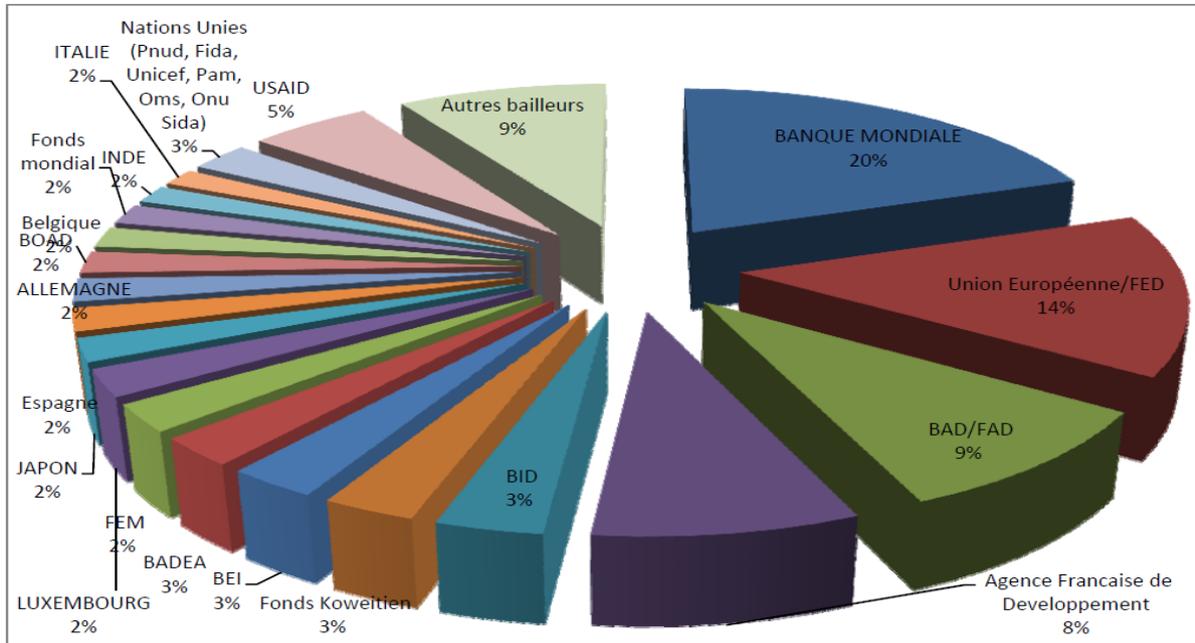
L'analyse du cas particulier au Sénégal appelle les commentaires suivants. Rappelons que l'aide publique constitue la principale source de financement du développement du Sénégal avec environ 42 % de son budget d'investissements. Entre 2005 et 2009, le Sénégal a reçu 635,8 millions de dollars américains, soit environ 10 % du budget de l'Etat. Son niveau varie considérablement d'une année à une autre. Sur la période 1990-2005, l'APD a connu un taux de croissance annuel moyen de 1,34 %. Cependant, le nombre important de bailleurs de fonds présents au Sénégal, rend toutefois très complexe la gestion et la coordination de cette aide. Selon l'Enquête de la Déclaration de Paris, réalisée en 2008, l'APD annuelle enregistrée par le Gouvernement est passée de 402 millions de dollars à 671 millions de dollars, entre 2006 et 2008.

A la même période, la Banque Mondiale rapporte une augmentation de l'APD de 823 Millions de dollars à 1 057 millions de dollars soit une APD nette par habitant en hausse, de 71 à 87 millions de dollars, mais en baisse par rapport au pourcentage du Revenu national brut de 8.9 % à 8 %. Le Programme triennal d'investissements publics (PTIP) prévisionnel du Gouvernement du Sénégal prévoit pour les années 2009 à 2011 une contribution totale des donateurs de 1 804 millions de dollars.

La typologie des ces bailleurs communément appelés aujourd'hui PTF œuvrant au Sénégal sont d'abord les donateurs multilatéraux comme: la Banque mondiale (20 % de l'APD), l'Union européenne (14 %), la Banque africaine de développement (9 %), hormis la France, qui est le plus important donneur bilatéral du pays avec l'Agence française de développement AFD (8 %).

Suivent ,ensuite, les autres donateurs bilatéraux d'importance comme USAID, JICA, du Japon, GTZ de l'Allemagne et l'ACDI, du Canada, ainsi que la Banque islamique de développement (3 %), qui a déjà octroyé des appuis importants au secteur de l'énergie et aux secteurs sociaux. Il faut noter cependant, que les bilatéraux sont en nombre important et la somme de leurs concours les hisse à des niveaux de contribution appréciables. Les agences des Nation Unies sont aussi toutes représentées au Sénégal, ce qui les place aussi à bon niveau (Voir Figure n°1 ci dessous).

**FIGURE N° 1 CONTRIBUTION DES DONNEURS AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC 2009-2011 EN %**



Nb : Autres bailleurs : Agence Chinoise de Coop Internationale, Fonds Saoudien , Arabie Saoudite, BIDC- CEDEAO, ACDI, Corée du Sud, Union Africaine, Agence Internationale de l'Energie Atomique.

**SOURCE:** RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE-SENEGAL 2010 (ÉVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DE PARIS 2

Au-delà des problèmes d'estimation et de comptabilisation des flux d'aides, on peut considérer qu'au Sénégal, la tendance haussière des dernières années pose un problème de capacités d'absorption des ressources extérieures. En effet, les taux d'exécution des projets sur ressources externes avoisinent 65 à 70 % pour la période 2000 à 2004 avec des taux qui peuvent être très en deçà de la moyenne pour des Partenaires Techniques et Financiers clés. Entre 2005 et 2008, selon les mêmes sources, les taux d'exécution pour les PTF sont en moyenne de 61 %.

En comparaison, le taux d'exécution des ressources internes (budget dégagé par le gouvernement pour les investissements publics) pour la période 2005-2008 est de 80,7 %. Cependant, si l'on ne tient pas compte de l'année 2008 marquée par des ponctions budgétaires importantes de l'ordre de la moitié des prévisions de la loi de finance initiale, on n'atteint que 77,8%. La livraison de l'aide au Sénégal prend une forme classique de l'appui aux projets et programmes, mais elle est encore très en deçà de l'alignement que l'on remarque dans les

autres pays d'Afrique, comme au Rwanda, où l'appui budgétaire est dominant et l'appui projet marginal.

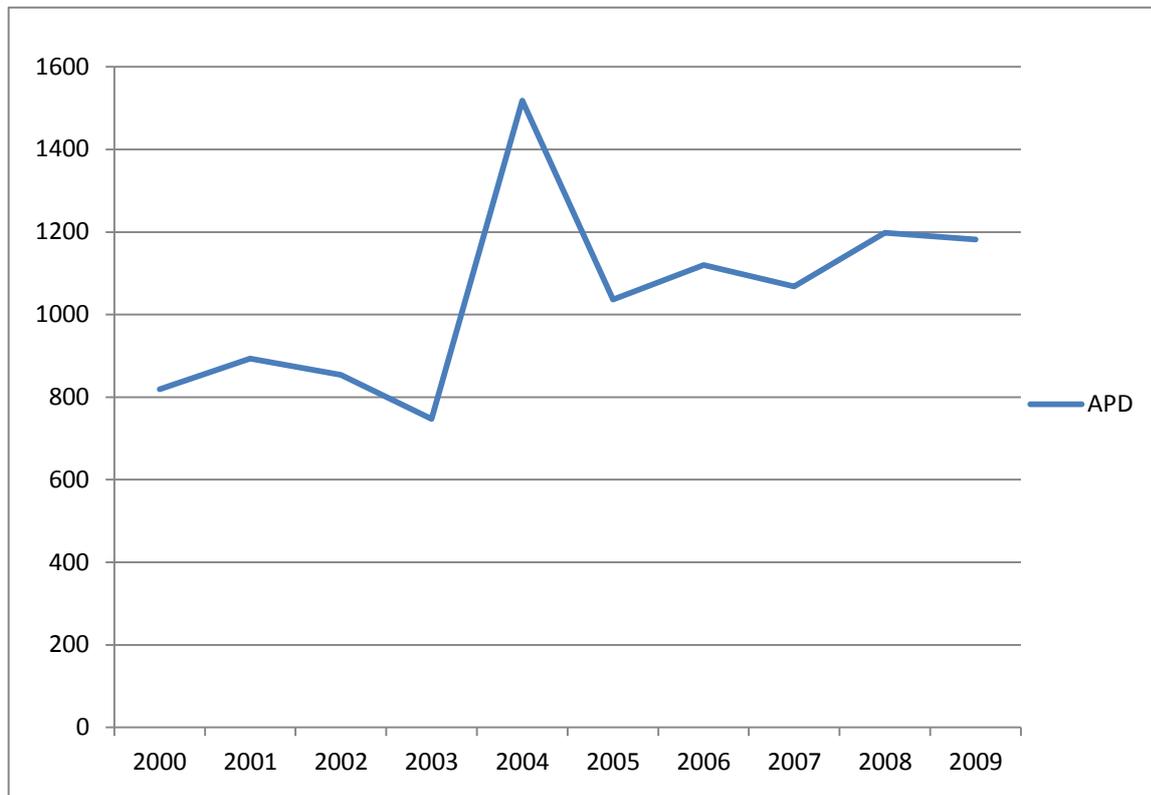
Si la plupart des donateurs utilisent maintenant les systèmes de passation de marchés nationaux, d'autant plus depuis les récentes améliorations, encore peu de donateurs font exécuter leur budget, ou réaliser le rapportage financier et les audits par l'entremise du système national de gestion financière. L'appui budgétaire représente un faible pourcentage de l'APD, soit 13 % de l'aide versée, en comparaison à la cible de la Déclaration de Paris, de 66 %.

Il faut noter que l'appui budgétaire n'est pas une pratique récente au Sénégal. Il a démarré vers les années 80 avec la période d'ajustement de l'économie sénégalaise menée avec le FMI. Il est maintenant pratiqué par un nombre plus grand de partenaires : la France à travers l'Agence Française de Développement (AFD) ; la Banque Mondiale ; l'Union Européenne ; les Pays-Bas dans le cadre de l'appui budgétaire au secteur de l'Environnement et de la Protection de la Nature ; le Canada dans le cadre de l'appui au PDEF, au Programme de Coordination des Réformes Budgétaires et Financières (PCRBF) et à la Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté (CSPLP). En effet, de 2003 à 2004, le Sénégal avait bénéficié d'une expérience pilote d'appui budgétaire financée par les Pays Bas et qui consistait en un appui budgétaire ciblé autour de plusieurs projets et programmes environnementaux inscrits dans le Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP). C'est à partir de 2005 que les Pays Bas sont passés à l'appui budgétaire sectoriel non ciblé axée sur l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement économique et sociale.

Des efforts importants ont été menés par le Gouvernement pour renforcer l'appui budgétaire notamment à travers les réformes de finances publiques et des systèmes de passation des marchés publics mais aussi à travers la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et l'élaboration de cadres de coordination Arrangement cadre pour l'appui budgétaire (ACAB), Plan d'Action conjoint pour l'efficacité de l'aide au Sénégal 2006-2010, Revues conjointes du DSRP 2008-2009 (de 2005 à 2007, des rapports d'avancement ont été faits seulement). L'appui versé sous cette forme est maintenant menacé par les récentes tensions sur la

trésorerie de l'Etat et les dépenses hors budget, qui ont eu pour conséquence des dettes non honorées par l'Etat vis-à-vis du secteur privé et des restrictions au niveau des investissements publics.

**GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT AU SENEGAL**



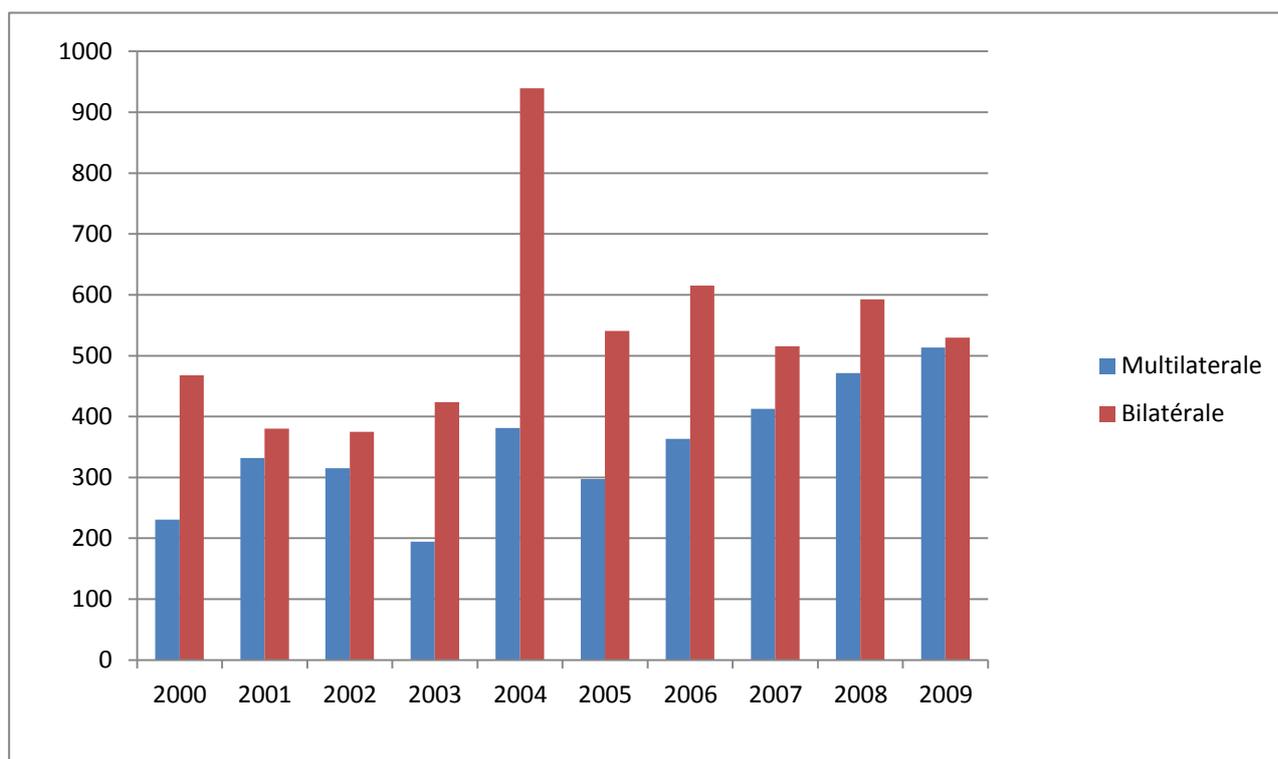
**SOURCE AUTEUR : A PARTIR DES DONNEES DE L OCDE**

L'évolution de l'Aide Publique au Développement (APD) reçue par le Sénégal est caractérisée par de fortes fluctuations. En effet, elle est passée de 456,78milliards de FCFA en 2003 à 927,68milliards de FCFA en 2010. Elle a connu des périodes de baisse considérable entre 2004-2005 et 2008-2010.

Le graphique ci-dessus montre que l'Aide au Sénégal a connu d'amples fluctuations, constatée avec une baisse considérable constatée avant la dévaluation du FCFA, et un pic après la dévaluation. Et depuis l'Aide est en baisse et se maintient autour des 930 milliards en 2010 de FCFA.

Par ailleurs, l'aide reçue par le Sénégal provient de partenaires bilatéraux comme multilatéraux. Mais on constate une nette diminution de l'aide bilatérale en faveur de celle multilatérale (voir Figure 2 ci dessous) entre 2000 et 2010.

**FIGURE 2 : SITUATION DE L AIDE PAR BAILLEURS**



**SOURCE** AUTEUR A PARTIR DES DONNEES DE L'OCDE 2010

## **SECTION 2 : LES LIMITES DE L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT**

Il y a 40 ans les pays riches ont promis de consacrer 0.7% de leur revenu national brut à l'aide publique au développement, en réalité aujourd'hui il n'y a que cinq pays qui l'ont atteint. Plusieurs raisons sont avancées par les donateurs pour expliquer le retard pris dans l'acheminement de l'aide en faveur des pays pauvres, les unes plus convaincantes que les autres.

Il nous semble intéressant au vu de l'analyse du processus d'assistance axé sur le mécanisme de l'aide et des raisons avancées pour justifier le faible concours, de nous interroger sur les biens fondés de la politique d'aide publique au développement surtout en Afrique subsaharienne. N'est il pas opportun pour les pays africains de revoir leur modèle de développement ? En effet plusieurs facteurs montrent la nécessité pour ces pays africains effectivement de se donner les moyens de leur propre développement. On peut retenir entre autre :

- **Les promesses non tenues de l'aide au développement ;**

Suite au manque d'ambition des gouvernements en matière de développement, une étude d'Oxfam international en 2011 indique un déficit de 18 milliards de dollars sur les 50 milliards d'aide promis pour 2010 par les pays membre du G8 lors du sommet de Gleneagles en 2005. Dans le cadre de cette initiative de Gleneagles<sup>2</sup>, 15 membres européens du CAD se sont engagés à atteindre ou maintenir un niveau d'aide d'au moins 0,51 % du RNB en 2010. Malheureusement, comme le montre la figure N°3, huit de ces pays ont atteint cet objectif, contrairement à la France qui l'a manqué pour seulement 0,01 % du RNB. Une analyse des engagements individuels pris par les pays montre le niveau atteint par chacun d'eux. A titre illustratif, on a le résumé ci-dessous l'état d'avancement des engagements par donateurs :

Les États-Unis s'étaient engagés à doubler leur aide en faveur de l'Afrique subsaharienne entre 2004 et 2010. Ils ont dépassé cet objectif en 2009, avec un an d'avance sur le programme.

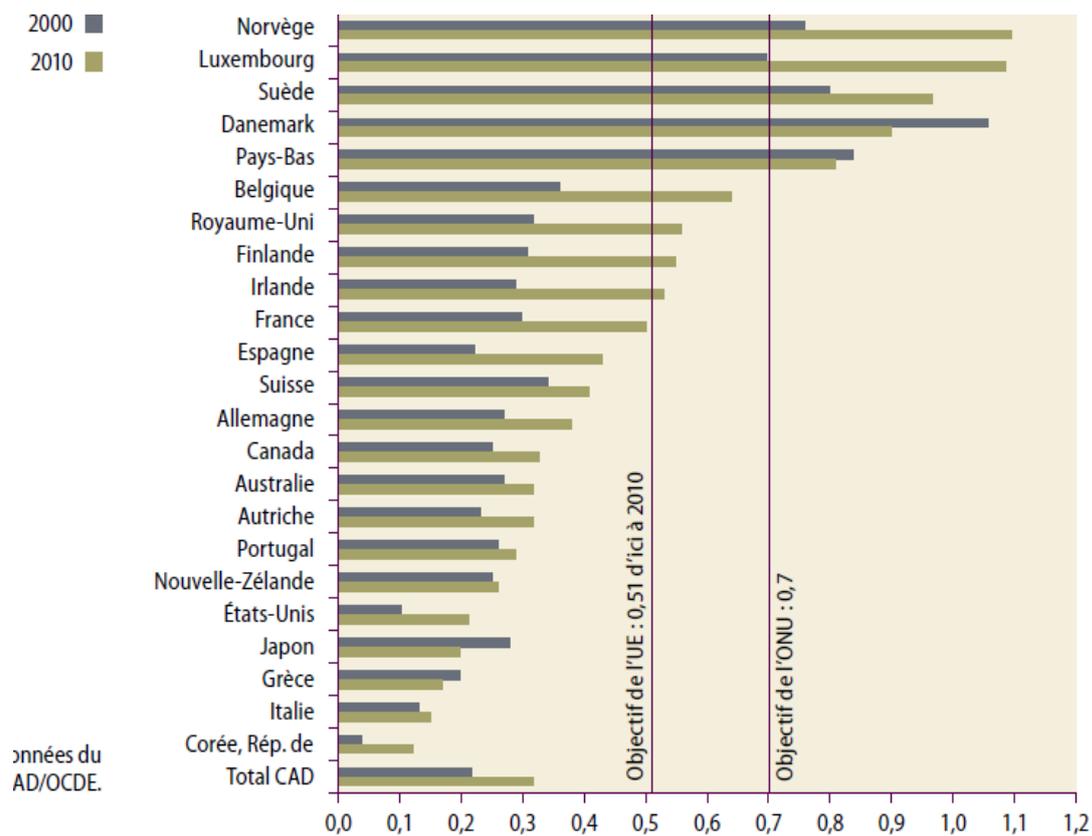
Le Canada a tenu sa promesse de doubler l'aide internationale par rapport à son niveau de 2001.

L'Australie est parvenue à rehausser son budget d'aide à 4 milliards de dollars australiens.

La Norvège a dépassé son engagement de maintenir l'APD à 1 % de son RNB, alors que la Suisse a honoré son engagement (un rapport APD/RNB de 0,41 %). En outre, en 2005, le Japon avait promis de fournir 10 milliards supplémentaires au cours de la période 2004-2009, mais a raté cet objectif de 3,6 milliards de dollars. Quoiqu'il en soit, le budget d'aide du Japon a de nouveau augmenté de manière significative en 2010. La Nouvelle-Zélande semble être en passe d'atteindre le niveau d'APD qu'elle avait prévu, soit 600 millions de dollars néozélandais d'ici à 2012-2013.

### FIGURE : 3

L'AIDE PUBLIQUE DU CAD EN POURCENTAGE DU RNB (2000-2010)



**SOURCE : DONNEES CAD/OCDE**

Par ailleurs, outre l’enveloppe des engagements individuels et collectifs pris en matière d’APD, les gouvernements ont également coordonné leurs engagements au niveau de l’APD multilatérale, établis dans le cadre de négociations sur la reconstitution des ressources pluriannuelles périodiques.

## **TABLEAU N°4 MANQUEMENTS AUX ENGAGEMENTS D'AIDE DES DONATEURS**

		Pourcentage du RNB	Milliards de dollars de 2010	Milliards de dollars de 2004
<b>APD totale</b>	Objectif global des Nations Unies	0,7	282,2	-
	Respecté en 2010	0,32	128,7	-
	Écart en 2010	0,38	153,4	-
<b>APD destinée aux PMA</b>	Objectif	0,15-0,20	58,2-77,6	-
	Respecté en 2009	0,10	37,6	-
	Écart en 2009	0,05-0,10	20,6-40,0	-
<b>Engagements de Gleneagles pour 2010<sup>a</sup></b>				
<b>APD totale</b>	Engagements <sup>b</sup>	0,38	148,5	126,9
	Respecté	0,32	127,6	109,0
	Écart	0,05	21,0	17,9
<b>APD en faveur de l'Afrique</b>	Engagements	-	64,0	54,5
	Respecté <sup>c</sup>	-	46,0	40,0
	Écart <sup>c</sup>	-	18,0	14,5

Source : ONU/DAES, basé sur des données du CAD/OCDE.

Remarque : Le tiret (-) indique que l'élément n'est pas applicable.

a Exception faite de la République de Corée, qui n'était pas membre de la CAD à l'époque des engagements de Gleneagles en 2005.

b L'objectif est ajusté pour les RNB inférieurs aux attentes compte tenu de la récession internationale.

c Selon des estimations de l'OCDE de l'APD en faveur de l'Afrique en 2010.

En 2010, dans sa politique d'aide, la France a défini 14 pays pauvres prioritaires d'Afrique subsaharienne, à qui elle doit affecter de manière prioritaire ses moyens d'aide au développement mais dans les faits, c'est tout le contraire. En réalité, la France octroie davantage d'aide aux pays à revenu intermédiaire ou aux pays exportateurs de matières premières commercialement intéressants, comme, le Tchad, le Gabon, le Cameroun, alors que ces régimes sont moins démocratiques. De fait deux tendances semblent guider l'aide française : plus le pays est pauvre moins il reçoit d'aide et plus il exporte de matières premières plus il reçoit une aide considérable. Les tableaux N°5 illustrent le cas de figure.

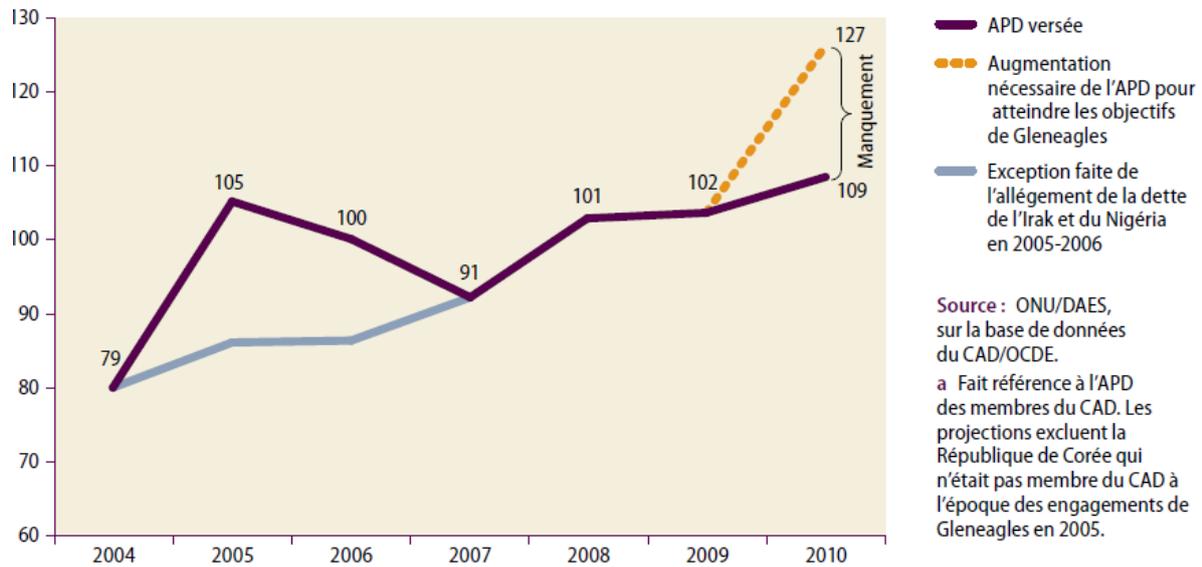
## **TABLEAU N°5 : CONDITIONS D'ACCES A L'APD EN FRANCE**

<i>Source : OCDE 2002</i>	% APD France 1989-1990	% APD France 1999-2000	Évolution
Pays les Moins Avancés (liste définie par l'ONU)	<b>42,0%</b>	<b>29,6%</b>	<b>-29,0%</b>
Pays à faible revenu (PNB/habitant < 760 \$)	<b>33,8%</b>	<b>27,3%</b>	<b>-19,0%</b>
Pays à revenu intermédiaire (761 \$ < PNB/habitant < 9 360 \$)	<b>24,4%</b>	<b>43,0%</b>	<b>76,0%</b>
Pays à revenu élevé (PNB/habitant > 9 360 \$)	<b>0,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>0,2%</b>

### **SOURCE OCDE 2000**

Il apparaît aujourd'hui que l'aide prend une autre forme, elle est de plus en plus octroyée sous forme de prêt plus que de dons. Or, seul les pays émergents sont solvables pour avoir accès au prêt, les pays les plus pauvres, eux, ne peuvent faire reculer la pauvreté que grâce aux subventions. Cette assistance est de plus en plus ressentie dans les secteurs de l'agriculture et de la santé. Selon toujours l'ONG, seul 12% des engagements de l'APD française en matière d'eau et d'assainissement iront aux 14 pays prioritaires et 6% seront sous forme de dons. Toutefois, on constate que l'aide affectée aux secteurs agricole et au titre de la sécurité alimentaire enregistrent une baisse de 15% entre 2007 et 2009. C'est dire que l'aide dans ce secteur représente moins de 5% de l'APD totale. Dans le domaine de la santé, le constat est le même ; on enregistre une tendance baissière de l'aide qui passe de 12% en 2007 à 10% en 2010. Ces données témoignent de l'incohérence de l'utilisation de l'APD non seulement avec les besoins du terrain mais envers les engagements pris auprès des partenaires.

## **GRAPHIQUE N°2: AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT PAR RAPPORT AUX ENGAGEMENTS DE GLEANEAGLES (2004-2010)**



### **SOURCE CAD/OCDE 2010**

Il apparaît dans le graphique 2 ci-dessus que l'aide des pays de l'OCDE a connue une hausse considérable entre 2004 et 2005, soit une variation relative de 32% pour fléchir en 2007 avec une tendance baissière de 15%. Cette baisse est due à la montée en puissance de l'instabilité financière en 2007-2008. A partir de 2008 la croissance est plutôt timide atteignant un niveau de 109 milliards de dollars, alors qu'il est estimé un volume d'aide avoisinant 127 milliards de dollars pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement. Cet état de fait renvoie à un manque de 18 milliards de dollars.

#### **▪ LE NOMBRE DE PAYS TRÈS PAUVRES A DOUBLÉ EN 40 ANS AU LIEU DE RECULER**

Dans un rapport de la CNUCED publié en 2010, il ressort que sur les 49 pays classés PMA dans le monde, le modèle de développement qui a prévalu jusqu'à présent n'est pas efficace. La nécessité de revoir son architecture s'impose. En effet, selon ce rapport, la situation de ces pays s'est aggravée ces dernières années. C'est dire que l'objectif de réduire de moitié la pauvreté extrême est en péril. Vu globalement, plus de la moitié (51 %) des africains de la région subsaharienne subsistaient avec un revenu de moins de 1,25 dollars par jour en 2005, ce qui n'est que sept points de moins que les 58 % de 1990. D'après les prévisions de la Banque mondiale, l'Afrique subsaharienne n'est pas sur la bonne voie pour atteindre l'objectif de réduire de moitié son taux de pauvreté extrême entre 1990 et 2015.

En réalité, c'est l'aide qui est inefficace en Afrique et cette inefficacité tire ses sources de ces trois éléments qui suivent :

- **La bonne gouvernance.**

L'efficacité de l'aide est intrinsèquement liée à la bonne gouvernance ; lorsque celle-ci fait défaut, il est difficile d'en empêcher les détournements. Transparency International ; fort du constat que ce fléau touche notamment les ONG, a publié en 2010 son premier guide pratique à leur attention, notant que les acteurs de l'aide ont trop longtemps gardé le silence sur la corruption ou l'ont comprise comme une donnée culturelle. Ainsi, au Tchad par exemple, l'argent destiné à l'achat de livres scolaires fut l'objet de pots-de-vin versés à la moitié d'un gouvernement en 2009.

En Ouganda, un grand projet d'éducation a été audité en 1996 et 13 % seulement des ressources allouées via le budget national sont arrivées in fine aux élèves. Lutter contre l'argent facile de l'aide détournée nécessiterait une meilleure coordination de la part des bailleurs, qui doivent ensemble encourager les réformes administratives, juridiques et financières, tout en s'assurant de la volonté sans faille des gouvernements.

- **L'efficacité de l'aide dépend aussi des instruments utilisés.**

Les dons apparaissent à nos yeux comme contre-productifs car ils sont toujours acceptés, quel que soit leur usage, même le moins justifié. De même, que les prêts, car leurs conditions sont défavorables aux pays en développement, contraints d'utiliser leurs maigres recettes fiscales au remboursement de la dette plutôt qu'à des dépenses productives ou sociales.

- **L'efficacité de l'aide dépend aussi de sa flexibilité.**

Elle a longtemps été conditionnée à la fourniture de contrats aux entreprises du pays donateur. L'OCDE estime que le fait de lier l'aide, c'est à- dire de l'associer de façon obligatoire à des entreprises du bailleur, entraîne des coûts supplémentaires de l'ordre de 30 % des ressources allouées.

Certes, les progrès depuis 2001 sous l'impulsion de pays leaders (Norvège, Suède ou Danemark), ainsi que de la société civile, ont permis d'arriver à une aide désormais largement déliée à l'exception notable des États-Unis au travers de USAID. Cependant, plusieurs agences de développement continuent d'affirmer publiquement leur volonté d'aider les entreprises nationales à se trouver au bout des projets financés, comme l'illustre le mandat de la banque japonaise de coopération (JBIC), ou dans une certaine mesure l'Agence française de développement.

Surtout, si l'on considère que l'aide alimentaire et l'assistance technique ne sont pas incluses dans ces efforts, et que les mécanismes de passation de marchés utilisés restent en majorité ceux des bailleurs mêmes, la notion d'aide déliée paraît de facto plus relative, moins de 45 % de l'aide utilisait en 2008 des passations de marché des pays bénéficiaires, contre 80 % voulus par la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La flexibilité de l'aide est donc en fin de compte limitée.

Selon d'autres estimations et toujours dans la logique des facteurs propres à l'efficacité du système de développement on peut voir une tendance décroissante de l'emploi, intensifiée depuis l'an 2000. L'Organisation internationale du travail prévoit que l'Afrique subsaharienne aurait le taux le plus élevé de travailleurs pauvres parmi toutes les régions en 2009 c'est-à-dire ceux dont les foyers subsistent avec moins du niveau de pauvreté de 1 dollar par jour et que ce rapport aurait augmenté de 58 % en 2008 à 64 % en 2007.

A titre d'exemple on se rend compte que le nombre d'individus vivant dans l'extrême pauvreté a augmenté de 3 millions par an entre 2000 et 2007 alors que ces années furent des années de fortes croissance économique avec des moyennes de 7% pour atteindre 421 millions d'individus en 2007. Au total 53% de la population des PMA vivent dans l'extrême pauvreté au seuil de la crise économique mondiale. D'énormes efforts restent encore à concrétiser dans le domaine de la santé. Dans un rapport publié en 2010 par les Nations Unies il apparaît clairement que malgré quelques progrès enregistrés dans certains pays pour réduire le niveau de mortalité des enfants, l'espoir est toutefois en deçà des attentes. Jusqu'en 2008, la région comptait encore pour la moitié des 8,8 millions de décès d'enfants dans le monde, les taux de mortalité les plus élevés étant en Afrique occidentale et centrale. Cette région reste aussi la plus affectée par le VIH, avec 72 % des nouvelles infections dans le monde en 2008. En 2008, 89 % des décès dus à la malaria dans le monde ont eu lieu en Afrique, mais les efforts de maîtriser la maladie ont été intensifiés. L'accès à l'eau est encore un grand défi pour les régions rurales de l'Afrique subsaharienne. Seulement 47 % de la population rurale est desservie, en comparaison avec 83 % de la population urbaine

- **Forte dépendance aux importations et aux économies peu diversifiées**

Malgré la résistance des PMA à la crise, ils restent néanmoins très fragiles, notamment en raison de leur forte dépendance aux importations, en particulier alimentaires.

Cette dépendance aux importations est devenue très dévastatrice comme le témoigne les chiffres alarmants suivants. En effet, les dépenses pour les produits alimentaires étaient passées de 9 milliard de dollars en 2002 à 23 milliard de dollars en 2008<sup>15</sup>.

Contrairement à l'idée reçue selon laquelle la France donne plus d'argent aux pays en développement qu'elle n'en reçoit, une analyse des flux économiques met en évidence une tendance globalement bénéficiaire pour la France dans ses échanges avec les pays du Sud. Ainsi, selon le Centre Français du Commerce Extérieur, la France a dégagé 29 milliards d'euros de bénéfices commerciaux avec l'Afrique qui est la principale destination de l'APD entre 1989 et 1998, tandis qu'elle lui a versé sur la même période 21 milliards d'euros d'aides. De plus, les économies des PMA restent peu diversifiées avec une très faible amélioration de l'épargne intérieure, une plus grande dépendance économique à l'égard de l'épargne extérieure et une accélération de l'épuisement des ressources naturelles, ce qui assombrit aujourd'hui les perspectives de développement des pays les moins avancés et ceux de l'Afrique subsaharienne en particulier.

Devant la baisse du volume d'aide, les pays africains sont contraints de réduire radicalement les dépenses d'éducation de santé, d'agriculture et de protection sociale au moment où ces mêmes pays doivent accroître leurs dépenses pour atténuer les effets de la crise économique qui a plongé des milliers de personnes dans une situation de pauvreté extrême et que la date butoir des OMD est proche. La conséquence de cette situation obligent ces Etats pauvres à revoir la répartition des dépenses sociales que dans leurs budgets. En effet, les 2/3 réduisent leur budget alloués à un ou plusieurs des secteurs sociaux prioritaires. En contrepartie les pays riches n'apportent pas l'aide nécessaire pour empêcher ces réductions. La plupart se retrouvent des lors avec un manque de revenus budgétaire atteignant jusqu'à 65 milliards de dollars entre 2009 et 2010<sup>16</sup>. Ce constat suit de près le rapport de l'OCDE relevant que l'aide au développement a chuté de 3.5 milliards de dollars en 2009 et le calcul de la banque mondiale indiquant que la crise financière pourrait bien être responsable du décès de 50000 enfants de plus dans les pays d'Afrique subsaharienne.

De manière générale, l'étude du fonctionnement de l'économie mondiale met en évidence combien les pays industrialisés fonctionnent davantage comme des pompes à capitaux que comme des généreux donateurs.

---

<sup>15</sup> Rapport sur les PMA CNUCED 2010

<sup>16</sup> Etude Oxfam 2010

Face à cette situation les dirigeants du monde entier ne devraient-ils pas se départir de cette pratique et prendre de nouveaux engagements pour lutter contre la faim, la pauvreté, et la maladie ?

L'Europe doit rester l'acteur le plus grand et le plus fiable dans la lutte contre la pauvreté et les maladies. A elle seule elle assure plus de la moitié de toute l'APD distribuée sur la planète. Après avoir augmenté ses dépenses en 2008, l'union a été moins généreuse en 2009 en raison de la crise financière et de la grave récession qui s'en est suivie. Les états membres fournissent une aide cumulée de 50 milliards d'euro aux pays les plus démunis, soit 94% du PIB total de l'UE. En 2005 le monde était sur la bonne voie de réaliser les OMD malgré d'importantes disparités entre les pays et les régions. Selon les statistiques de la banque mondiale, 1,4 milliards d'êtres humains, soit 26% de la population mondiale vivaient dans la pauvreté à cette époque. Mais depuis de milliers de personnes sont frappés par la crise et l'augmentation des prix de l'alimentation et du pétrole ont replongé dans la pauvreté. C'est la chine qui a réalisé les avancées les plus importantes en matière d'alimentation et d'assainissement. A l'inverse, l'Afrique subsaharienne est l'une des régions accusant le plus grand retard.

Une fois de plus les gouvernements de l'union brisent leur promesse et portent un coup à la réalisation des OMD. L'Allemagne et l'Italie deux des principales économies européennes ont diminué leur aide respectivement de 0,35% et 0,16% du RNB réduisant considérablement le budget total des aides européennes. Plusieurs autres pays européens dont l'Autriche, l'Irlande et le Portugal ont également réduit leurs dépenses consacrées à l'aide en 2009. Les contributions des 15 pays membres du CAD <sup>17</sup> ne s'élèvent qu'à 0,2% du total<sup>18</sup>. Les gouvernements britannique et belge ont fait preuve de leadership en augmentant l'aide en accord avec leur promesse, tandis que de nombreux pays continuent à utiliser la crise financière comme excuse pour diminuer leur budget d'aide : cela démontre qu'il s'agit d'un manque de volonté politique et non pas de ressources.

---

<sup>17</sup> Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays Bas, Portugal, Espagne, Suède, Royaume Uni ;

<sup>18</sup> <http://www.ec.europa.eu>

Malgré les effets de la crise le Royaume-Uni et la Belgique ont augmenté leurs dépenses d'aide de 0,52% et 0,55% de leur RNB, le Danemark et la Suède sont les plus performants avec des montants s'élevant respectivement à 0,88% et 1,12% du RNB<sup>19</sup>.

Pour ce qui est de la répartition sectorielle, on constate un report persistant au fil des ans des dotations d'APD vers les secteurs sociaux au détriment des activités de production (comme le montre la figure 4 suivante). Les engagements d'APD des donateurs bilatéraux et multilatéraux visant le secteur des infrastructures ont été multipliés par près de deux au cours des deux dernières années, passant de 5 milliards USD en 2005 à 9,5 milliards USD en 2007. Les données préliminaires pour 2008 font apparaître un léger recul des contributions multilatérales, qui ramène à 9,0 milliards USD le total des engagements. Or cette focalisation sur les cibles sociales entraîne certes une augmentation des moyens dans ces secteurs, mais au détriment des secteurs productifs agricoles et industriels. Ce choix est lourd de conséquences, il a en effet conduit l'ensemble de la communauté de l'aide à négliger, ou simplement ignorer, les besoins en infrastructures économiques indispensables à la croissance.

En fixant des objectifs sociaux déconnectés des capacités financières actuelles et à venir des États concernés, on met durablement sous tutelle leurs secteurs sociaux et l'on pérennise la dépendance de ces pays vis-à-vis de l'aide internationale. Il faut donc s'interroger sur le réalisme global de cette approche qui, sur le plan conceptuel, correspond en fait à la mise en place d'un vaste filet social protecteur pour les pays les plus pauvres.

Selon la CNUCED la part de l'aide publique au développement (APD) dans les pays les moins avancés (PMA) destinée aux secteurs productifs et aux infrastructures économiques a chuté de 48% à 19% entre 1992-1994 et 2006, tandis que la part aux infrastructures sociales et aux services sociaux est passée de 31% à 42% au cours de la même période.

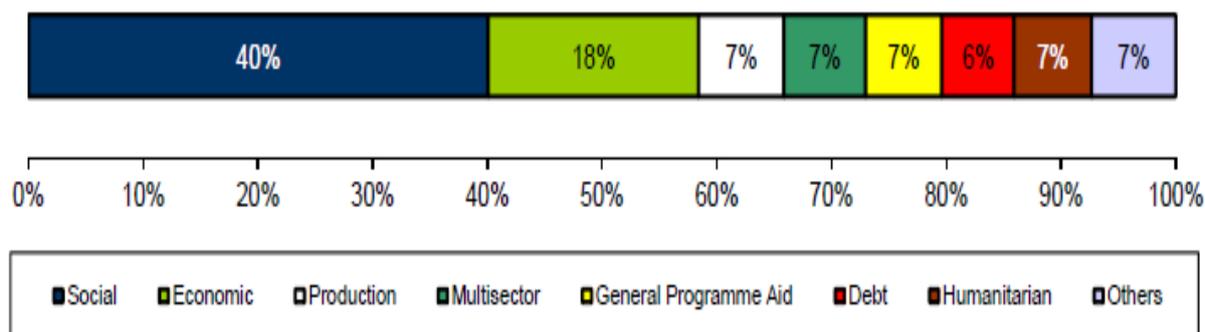
Si on prend en compte la répartition sectorielle de l'APD totale, on aboutit en 2008 à 40% de l'APD destinés aux secteurs sociaux, contre 18% pour les secteurs économiques et 7% pour les secteurs productifs. La part de l'aide destinée à l'agriculture a en outre chuté sous la barre des 4% dans les années 2000, alors qu'elle atteignait encore près de 20% au début des années 1980.

---

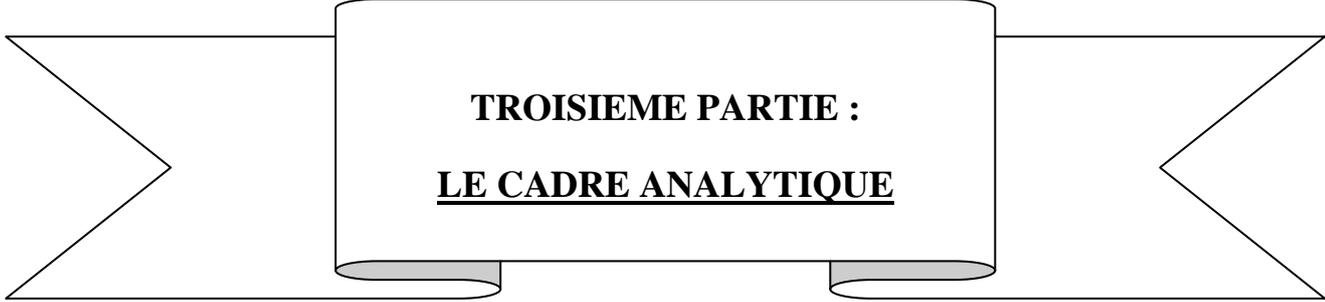
<sup>19</sup> [www.ideas4development.org](http://www.ideas4development.org)

Comme le souligne la CNUCED : « Il est certainement important de mettre l'accent sur l'amélioration et l'extension des services publics dans les domaines de la santé et de l'éducation, mais pour réduire durablement la pauvreté. Il faut développer l'emploi et les possibilités d'activités rémunératrices et, pour cela, l'aide aux secteurs de production et à l'infrastructure économique est vitale ».

**TABLEAU N° 6: RÉPARTITION SECTORIELLE DE L'APD TOTALE EN 2008**



**SOURCE L'OCDE (2010)**

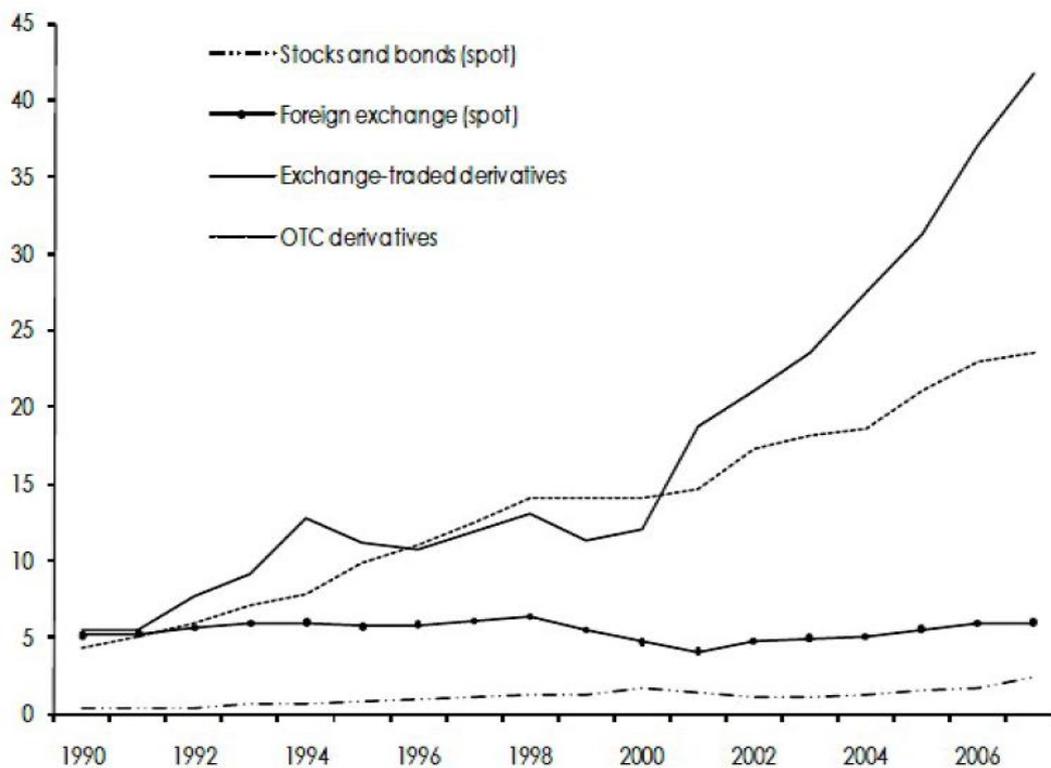


**TROISIEME PARTIE :**  
**LE CADRE ANALYTIQUE**

## CHAPITRE 1 ANALYSE ET APPRÉCIATION DE LA TAXE TOBIN

Depuis les années 1980, la déréglementation des activités financières, le volume d'échange sur les marchés mondiaux ont crû dans des proportions sans commune mesure avec l'expansion réelle des économies. Les chiffres sont en effet vertigineux ; 4000 milliards de dollars s'échangent chaque jour sur le marché des changes et les transactions financières représentent plus de 8000 milliards de dollars. Le volume des transactions financières a augmenté cinq fois plus vite que le PIB depuis 1950, creusant ainsi un fossé entre le marché et le besoin réel de l'économie. En 1990 le montant des transactions financières journalières représentent déjà 15 fois le PIB mondial ; à la veille de la crise, entre 2007, ce montant atteint 70 fois le PIB mondial, en d'autres termes les échanges de l'économie réelle représentent aujourd'hui une part dérisoire des transactions financières mondiales. Les échanges au comptant des produits financiers ont aussi évolué et ne représente aujourd'hui qu'une faible part des transactions

### **GRAPHIQUE 3 : ENSEMBLE DES TRANSACTIONS DANS L'ECONOMIE MONDIALE**



**SOURCE** : SCHULMEISTER / BRI, OCDE

On observe une explosion des produits dérivés, ce qui entraîne une variation importante du volume des transactions financières dans l'économie mondiale allant jusqu'à 73,5 fois le PIB mondial nominal. En 1990 ce ratio était de 15,3 ce qui implique que les opérations au comptant sur les actions, les obligations et de change ont augmenté de façon à peu près parallèle au PIB mondial. Aussi, l'augmentation globale des échanges financiers est due exclusivement au boom spectaculaire des marchés dérivés.

De même, les échanges en bourse de contrats à terme et d'options ont plus fortement augmenté depuis 2000 que les transactions de gré à gré. En 2007, le volume des échanges de dérivés négociés en bourse étaient 42,1 fois plus important que le PIB mondial.

Avec la proposition initiale de James Tobin, l'idée d'une TTF a été développée de multiples façons à la fois par les économistes et les organisations de la société civile, avec le plus souvent une priorité donnée à l'objectif de financement du développement.

Cette partie portera sur l'analyse de trois importants éléments de la taxe à savoir le taux, les champs et les recettes potentielles qui peuvent être mobilisées par l'introduction de la TTF.

L'analyse montre qu'une TTF pourrait être conçue avec des taux différents selon la nature de la contrepartie (groupes bancaires, autres établissements financiers, sociétés non financières) et selon le type de transactions (transactions au comptant sur devises, produits dérivés négociés sur marché organisé, produits dérivés négociés de gré à gré), en supposant que certaines catégories de contrepartie ou de transaction sont plus enclines à la spéculation que d'autres. L'intérêt d'un tel régime d'imposition à plusieurs étages est de freiner la spéculation à court terme déstabilisatrice des marchés en fixant le niveau souhaitable de réduction des volumes de transaction.

La TTF devrait surtout couvrir les marchés dérivés organisés et ceux de gré à gré où se concentre l'essentiel des transactions. En ce sens que la normalisation et la réglementation globale des produits dérivés de gré à gré devraient devenir une priorité ce, afin d'éviter tout problème de faisabilité technique concernant l'application d'une taxation de ces transactions.

En ce qui concerne la faisabilité technique de la TTF l'analyse des comportement des marchés et des transactions permet de porter une observation quant à la structure des deux types des marchés en présence tout en montrant au passage les stratégies de prélèvement de la taxe sur ces marchés sus mentionnés.

La taxation au moment du règlement est la plus aisée à mettre en œuvre, car les systèmes de règlements pourraient fournir les informations nécessaires et surtout que l'ensemble de la procédure devrait être organisée facilement grâce aux systèmes de règlement électroniques

utilisés dans toutes les places boursières importantes (il en va de même pour la collecte de la taxe sur les transactions de gré à gré).

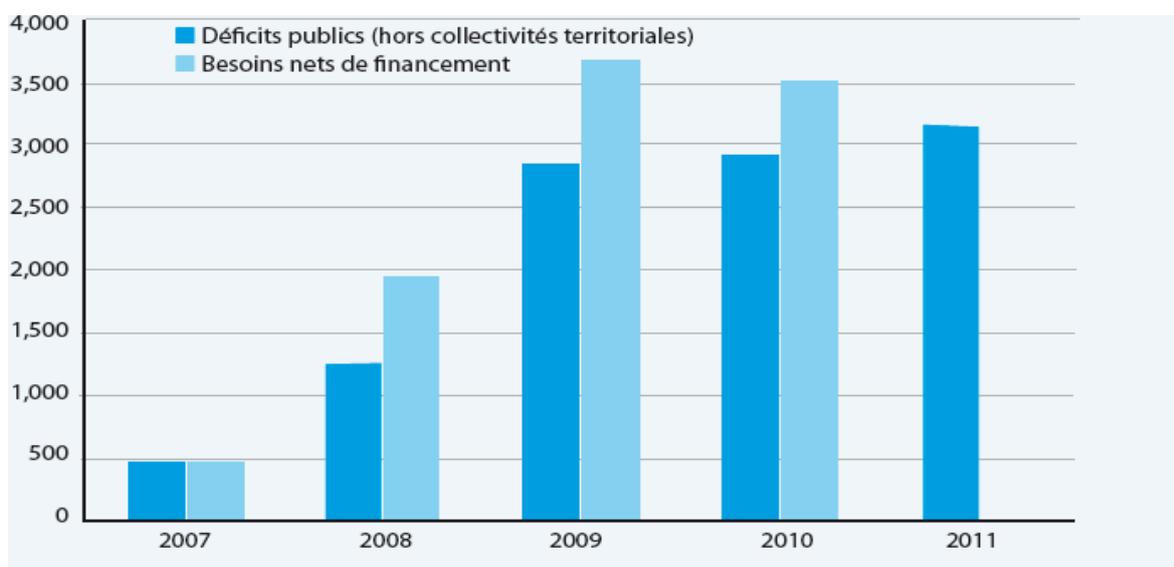
En somme, on remarque que La mise en place, en elle-même, serait relativement facile puisque les transactions sont centralisées sur un réseau informatique bancaire international.

La TTF a le grand mérite d'offrir aux gouvernements un outil réglementaire efficace dont l'utilisation ne dépendrait pas de la capacité des autorités financières à mesurer ou à évaluer les risques. La TTF représente ainsi une solution abordable pour lutter contre la volatilité des prix des actifs et pour réduire la taille de la finance mondiale à l'heure où la gouvernance financière internationale est en ruines et prendra une décennie à se reconstruire.

Elle permettrait également de libérer de nouvelles sources de financement des biens publics mondiaux, dont le changement climatique et le développement, alors que les services publics et les modèles sociaux sont sous la menace de l'austérité budgétaire voulue par l'OCDE.

Le total des déficits budgétaires et de la dette publique des pays de l'OCDE devrait atteindre 7,6 % et 103 % du PIB respectivement en 2011, comparés à 1,3 % et 73 % en 2007. Ces déséquilibres des comptes publics des pays de l'OCDE peuvent aussi être mesurés à l'aide du calcul des besoins nets en financement. Et là, la situation est encore pire. Alors qu'en 2007, les besoins en financement correspondaient au montant des déficits budgétaires, ils ont depuis connu une croissance beaucoup plus rapide pour atteindre, en 2009, un montant record de \$3500Mds d'émissions de dettes publiques, soit sept fois plus qu'en 2007.

**FIGURE N°4: IMPACT DE LA CRISE SUR LES FINANCES PUBLIQUES DES ECONOMIES DE L'OCDE**



**SOURCE** OCDE 2010

Différentes estimations existent dans la littérature des recettes fiscales produites par une éventuelle taxe sur les transactions financières. Les hypothèses de réduction du volume des échanges nécessaire à l'élimination des opérations à court terme spéculatives et qui résultera de la mise en œuvre de la taxe sont fondamentales lors du calcul des revenus anticipés par la taxe. Une étape cruciale dans la construction d'une TTF appropriée consiste ainsi à déterminer le plafond de réduction du volume des échanges au-delà duquel la TTF pourrait affecter le fonctionnement normal des marchés et créer des problèmes de liquidité.

C'est ainsi qu'on remarque qu'à différents niveaux de taux, l'impact de la TTF est plus ou moins significatif comme le montre le tableau ci-dessous. La réduction des transactions au comptant sur obligations seront très faibles avec une taxe de 0,05%(-3%) et nulle avec une taxe de 0,01%. Elle serait à peine plus élevée pour les transactions portant sur des actions au comptant ; en revanche la réduction d'échanges seront comprises entre 60% et 78% en moyenne pour les produits dérivés avec un taux de 0,05% ; le taux optimal pour réduire assez fortement les transactions les plus risquées sans nuire aux transactions au comptant sur actions et obligations est de 0,05% ; la taxe a l'avantage de ne pas être contournée par l'utilisation de produits dérivés

**TABLEAU N° 7 : IMPACT DE VARIATION DE TAUX SUR LES INSTRUMENTS LES PLUS UTILISES.**

Taux	0,10%	0,05%	0,01%
Obligation	-5%	-30%	-0%
Action	-10%	-5%	-0%
Dérivés	-70/80%	-60/70%	-20/30%

**SOURCE : OCDE 2010**

- **La couverture géographique**

Alors que la plupart des contributions se penchent sur la mise en œuvre d'une TTF au niveau mondial, un certain nombre d'entre elles proposent aussi des scénarios géographiques portant sur les Etats-Unis et l'UE, La limitation géographique peut être pertinente dans la mesure où les opérations de change (ainsi que les transactions de produits dérivés) sont concentrées dans une poignée de pays (principalement les États- Unis, le Royaume-Uni, la Suisse et Singapour).

Ainsi, des taux d'imposition différents peuvent être appliqués selon le type de contrepartie : un faible taux serait applicable pour celles ayant une élasticité élevée, comme les banques, un taux élevé pour celles ayant une faible élasticité, telles que les sociétés non financières.

Différents taux peuvent aussi être fixés selon le type de transaction ; un taux faible pour les transactions au comptant et un taux élevé pour les opérations à terme (produits dérivés) ou pour les actions cotées. L'impact sur les opérateurs serait donc différencié.

Par exemple, une TTF qui s'appliquerait au marché de change « traditionnel » et aux instruments dérivés et contrats de gré à gré sur taux d'intérêt affecterait en premier lieu les banques et les autres institutions financières compte tenu de leur part de marché sur ces transactions. En revanche, une TTF sur les instruments dérivés et contrats de gré à gré sur devises concernerait avant tout les « autres institutions financières » (qui sans nul doute doivent comprendre nombre de hedge funds) et affecterait les sociétés non financières dans une plus large mesure qu'une TTF appliquée aux opérations de change au comptant.

Compte tenu de ces différents paramètres, selon les propositions, il y a une variation considérable dans les projections de revenus annuels générés par une TTF allant de \$10Mds (et moins) à \$1000Mds.

- **Estimation des revenus d'une taxe sur les transactions financières internationales**

On dispose, grâce à la synthèse proposée par le TUAC (commission syndicale consultative auprès de l'OCDE), d'une estimation des montants nécessaires pour financer deux des principaux biens publics mondiaux, la lutte contre la pauvreté globale et la lutte contre le changement climatique et pour l'adaptation des pays du Sud. 170 milliards de dollars par an seraient nécessaires pour que les flux d'aide publique au développement atteignent 0,7% du PIB des pays de l'OCDE comme prévu par l'OCDE elle-même, 156 milliards de dollars seraient nécessaires pour financer la lutte des pays en développement contre le réchauffement climatique (86 milliards pour l'adaptation et 70 milliards pour la modération). Ce sont donc au total au moins environ 326 milliards de dollars de transferts financiers du Nord vers le Sud qu'il faudrait organiser pour répondre aux urgences sociales et climatiques. A cela s'ajoute le coût de la crise financière pour les budgets publics au Nord. Celle-ci va aggraver les déficits publics d'environ 300 à 400 milliards de dollars par an sur la période 2012-2017 pour les pays de l'OCDE. Si l'on veut faire payer par la finance, les coûts de sa crise, c'est autant d'argent qu'il faut prélever sur elle, faute de quoi ces sommes seront prélevées sur les budgets sociaux. Il faudra donc dégager chaque année 600 à 700 milliards de dollars d'argent nouveau pour préserver l'État social au Nord et financer les urgences sociales et climatiques au Sud.

Une étude de l'institut de recherche autrichienne sur la taxe a donné une estimation des revenus d'une TTF suivant trois niveaux de taux : à savoir 0,1 %, 0,05 % et 0,01 %.

Ce schéma implique que la charge de la taxe, relativement au cash investi pour acquérir un instrument donné, est d'autant plus élevée que les coûts de transaction sont bas (avant taxation) et que l'effet de levier est élevé.

Une TTF pénalisera donc spécifiquement les transactions qui font appel à de forts effets de levier, et donc qui présentent un fort risque (chance) de pertes (gains) élevées

## **ENCADRE N°2 : RECETTES HYPOTETIQUES DUNE TAXATION DES TRANSACTIONS DANS L'ECONOMIE MONDIALE (2007)**

		World			Europe			North America			Asia and Pacific		
		0.1	0.05	0.01	0.1	0.05	0.01	0.1	0.05	0.01	0.1	0.05	0.01
		Reduction in transaction volume											
<b>Spot transactions on exchanges</b>													
Total	Low	0.222	0.114	0.023	0.240	0.123	0.025	0.365	0.186	0.038	0.319	0.163	0.034
	Medium	0.211	0.111	0.023	0.229	0.120	0.025	0.346	0.182	0.038	0.302	0.159	0.034
	High	0.200	0.108	0.022	0.217	0.116	0.024	0.326	0.177	0.036	0.285	0.154	0.032
<b>Derivatives transactions on exchanges</b>													
Total	Low	1.306	0.863	0.339	1.384	0.915	0.362	2.563	1.699	0.671	1.016	0.652	0.246
	Medium	0.889	0.653	0.298	0.937	0.692	0.317	1.733	1.281	0.588	0.728	0.508	0.217
	High	0.471	0.354	0.256	0.490	0.368	0.272	0.903	0.678	0.505	0.440	0.330	0.188
<b>OTC transactions</b>													
Total	Low	0.883	0.588	0.235	1.636	1.091	0.436	0.655	0.437	0.175	1.347	0.898	0.359
	Medium	0.588	0.441	0.206	1.091	0.818	0.382	0.437	0.328	0.153	0.898	0.674	0.314
	High	0.294	0.221	0.177	0.545	0.409	0.327	0.218	0.164	0.131	0.449	0.337	0.269
<b>All transactions</b>													
	Low	2.411	1.565	0.598	3.260	2.129	0.823	3.583	2.323	0.884	2.682	1.713	0.638
	Medium	1.688	1.205	0.527	2.257	1.630	0.724	2.515	1.792	0.780	1.928	1.341	0.565
	High	0.965	0.682	0.455	1.253	0.893	0.624	1.448	1.019	0.673	1.174	0.821	0.489

**SOURCE :** Avantages et inconvénients de la TTF: schulmeister(2007)

Les estimations de revenu sont basées sur l'hypothèse que les volumes des transactions seront réduits par l'introduction d'une TTF. L'ampleur de cet effet de réduction dépend du taux de taxation, du coût de la transaction avant taxation et du levier dans le cas de produits dérivés.

Il est intéressant de noter que les revenus estimés d'une TTF générale au taux bas de 0,01 % se rapprochent des revenus hypothétiques d'une TVA sur les services financiers. En Europe,

par exemple, les revenus de la TTF à un taux de 0,01 % sont estimés entre 0,62 % et 0,82 % du PIB. Si les services financiers n'étaient pas exemptés de la TVA celle-ci rapporterait environ 0,7 % du PIB. Ainsi, l'introduction d'une TTF générale compenserait à peu près l'exemption des services financiers de la TVA.

En prenant en compte la réduction moyenne des échanges, l'étude propose une évaluation chiffrée par pays des recettes à attendre d'une transaction financières selon le taux retenu.

Avec un taux de 0,05% le produit de la taxe sur les transactions financières dégagerait une recette de l'ordre de 200 milliards d'euro pour l'Union Européenne (soit 1,5% du PIB européen), 27 milliards d'euro en France (0,6% du PIB). C'est évidemment au Royaume Uni qu'elle aura l'impact le plus élevé en raison de l'importance de la place de Londres (6% du PIB soit 107 milliards d'euro) voir le tableau suivant de recettes fiscales qui résulteraient d'un taux de 0,05%.

**TABLEAU N°8 : LES RECETTES FISCALES ISSUES DE LA TAXE EN FONCTION DE LA JURIDICTION**

Montant	France	Allemagne	Royaume uni	Europe	Monde
En milliards	12	27	107	200	500
En PIB	0,6%	1,1%	6,3%	1,5%	1,1%

**Source : Pierre Alain Muet/OCDE**

▪ **Le risque de contournements de la taxe vers les zones « non Tobin »**

La TTF pose un problème de couverture géographique et de champ d'application car, si elle est un jour instaurée, certains opérateurs tenteront de la contourner en inventant de nouveaux instruments financiers et/ou en passant par des paradis fiscaux et des centres off-shore

▪ **La nécessité d'une coopération internationale**

La taxe pose aussi un problème de coopération internationale, qui fait glisser le sujet du domaine économique au domaine politique car l'instauration d'une taxe mondiale pose le problème de sa gestion et de son utilisation. Contrairement à ce qui est dit souvent, il n'est pas nécessaire que tous les pays du monde s'accordent pour que la taxe Tobin puisse être instaurée. Toutefois, il faudrait au moins un accord des principales places financières (New York, Londres, Chicago, Francfort, Zurich, Tokyo, Hong-Kong), accord, pour le moins

improbable à l'heure actuelle. Aussi si cet accord n'est pas universel, il y a un risque de concurrence déloyale, favorable aux places qui ne seront pas soumises à la taxation.

Même à 0,005%, le taux de prélèvement immédiat est très largement supérieur aux taux d'intérêt au jour le jour. L'écart est encore amplifié par la démultiplication journalière des opérations de couverture du risque de change sur le commerce et l'investissement qui serait surtaxée dans une partie du monde seulement au profit du reste du monde :

La partition de l'espace monétaire mondial en deux zones (zone taxée et « zone franche ») induirait une autre partition dans l'économie réelle.

- **Une fois mise en place, le destin de la taxe serait incertain.**

On a observé dans l'histoire une loi que respectent presque tous les projets de contrôle des capitaux : les contrôles (réglementations, taxes) sont relativement faciles à instaurer, mais une fois que les dispositifs sont mis en place il devient très compliqué de les amender et presque impossible de les supprimer. Son application est beaucoup trop souvent dominée par des facteurs politiques, et les résultats ne sont pas beaux à voir. On note aussi une faible possibilité de préserver l'indépendance des fonds. La Commission européenne voudrait utiliser les recettes pour financer un fonds de prévoyance, en vue de prochaines crises, mais certains pays entendent utiliser l'argent à leur gré. Ce qui fait apparaître une efficacité incertaine de la taxe.

## RECOMMANDATIONS

Face à tous ces défis et à l'urgence de la situation, pour respecter les engagements de l'agenda de Paris et accélérer les progrès vers les objectifs du millénaire, nous proposons aux acteurs de l'aide internationale quelques recommandations pour permettre l'émergence d'un système d'aide plus approprié, plus transparent, plus efficace et plus démocratique. Ces recommandations sont reprises ci-dessous.

1. Les bailleurs de fonds doivent avant tout accroître la cohérence de l'ensemble des politiques qui ont un impact sur le Sénégal et les autres pays en développement. Les politiques fiscales, commerciales, agricoles, migratoires et énergétiques, notamment, doivent s'intégrer pleinement dans les objectifs de développement des pays du Sud. De plus, à condition de se retirer des instances nationales de prise de décision et de réformer le système de conditionnalités, les bailleurs de fonds devraient accroître leur aide de manière conséquente.
2. Le gouvernement doit publier un rapport annuel sur l'utilisation des fonds de l'aide publique au développement et les démarches entreprises dans le sens d'une plus grande efficacité de l'aide. Il doit absolument rendre public les conditionnalités liées à l'aide au développement. Toutes les évaluations de projets et programmes financés en tout ou en partie par l'aide extérieure doivent être publiées.
3. Le gouvernement et les bailleurs de fonds doivent mettre en place un système indépendant de suivi et d'évaluation de l'efficacité de l'aide au développement qui associera systématiquement le parlement, les organisations de la société civile et toutes les autres parties prenantes.
4. Le gouvernement et les bailleurs de fonds doivent tout faire pour élargir la base et la qualité des processus de consultation dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques aux

niveaux national et local. Ils devraient impliquer de façon effective le parlement et les organisations de la société civile et renforcer leur participation au suivi et à l'évaluation de l'aide publique au développement, tant au niveau global que sectoriel.

Le parlement, notamment via les différents groupes et commissions parlementaires, doit se mobiliser pour une plus grande implication sur les questions d'aide et un meilleur contrôle de l'action de l'exécutif dans ce domaine.

5. L'aide émanant des pays riches est importante pour le développement, mais cela ne suffit pas, les pays concernés doivent s'approprier cette aide et fixer eux-mêmes leurs stratégies de développement ; mais le meilleur moyen est d'ouvrir le marché occidentaux aux produits des pays fragiles, conformément aux modalités du Cycle de négociations commerciales de Doha.

6. Les bailleurs de fonds doivent s'engager à abandonner progressivement les conditionnalités qu'ils imposent en échange de leur aide, en établissant des objectifs ambitieux et un calendrier précis de mise en œuvre. En particulier les bailleurs de fonds doivent abandonner toute conditionnalité macroéconomique et cesser de lier leur aide budgétaire au respect des programmes du FMI.

7. Les bailleurs de fonds doivent prendre des engagements réalistes pour accroître de façon significative la prévisibilité de leur aide. Ils doivent s'engager sur des montants d'aide pluriannuels, prévisibles et garantis. Autant que possible, ils doivent acheminer plus de fonds en début d'année fiscale, afin d'appuyer l'exécution budgétaire du Sénégal. De son côté, le gouvernement doit tout faire pour produire et envoyer dans les délais prévus les documents nécessaires aux décaissements.

8. Le gouvernement et les bailleurs de fonds doivent instaurer un dispositif national réunissant les divers acteurs, intégrant le parlement et les organisations de la société civile, chargé de veiller au suivi et à l'évaluation de l'aide au développement.

Ce mécanisme sera transparent et réunira régulièrement les parties prenantes en permettant aux citoyens et aux organisations de la société civile de demander des comptes au gouvernement et aux bailleurs de fonds.

9. réorienter les politiques du FMI et de la banque mondiale vers la promotion de la croissance et de l'emploi et encourager les pays à fort potentiel à sortir des programmes d'ajustement.

10 Arrêter de soutenir sur une longue période des gouvernements profondément corrompus et les régimes ayant montrés leur incapacité sur plusieurs décennies à améliorer le bien être de la population.

11. Explorer d'autres mécanismes de financement plus facile à mettre en place comme la création des fonds souverains dédiés aux générations futures.

12. Encourager et soutenir la création des institutions de microfinance.

13. Les Etats doivent accroître la capacité des institutions financières à mobiliser des ressources avec plus d'efficacité.

14. Elaborer des produits financiers adaptés aux besoins de divers segments de la population avec pour finalité de la rendre plus apte à jouer un rôle moteur dans l'effort de mobilisation des ressources.

15. Faire contribuer le secteur public par la maximisation des revenus .Cette politique peut s'effectuer par le biais d'un régime fiscal efficace en matière de recouvrement de l'impôt, d'une réduction des fuites résultant de la fraude et de l'évasion fiscale, de la corruption et par l'administration fiscale des règlements et des procédures qui ne sont pas de nature à décourager les operateurs privés.

16. Accroître la prévisibilité de l'aide pour faciliter la planification et la mise en œuvre des programmes de développement. Aider à la récupération des richesses volées à l'Afrique.

## CONCLUSION

Aux termes de cette étude, plusieurs constats se dégagent sur la problématique du financement des économies sous développées par l'aide publique au développement. A cet effet, à coté nombreux sont les acteurs du développement qui encouragent la création d'un autre type d'instrument financier capable de mobiliser d'énormes ressources financières pour le financement du développement.

A la question de la crédibilité de certaines opinions en présences, il apparait d'une part que nombre d'arguments en faveur de la Taxe Tobin sont aujourd'hui incontournables. Ils s'appuient sur l'objectif fondamental assigné à la taxe qui consiste à générer des ressources additionnelles pour le financement des biens publics mondiaux. D'autre part, il serait trompeur de voir dans ces éléments les preuves irréfutables de l'utilité de la Taxe. Outre l'important problème de la faisabilité technique et politique de ce projet, on a constaté que l'utilisation des ressources financières que procurerait la taxe pose problème.

D'abord les chiffres avancés selon certaines estimations paraissent exagérer compte tenue de la diminution des volumes des transactions induite par l'introduction d'une telle taxe. Ensuite bien qu'elle soit louable, l'idée selon laquelle le produit de cette taxe servirai à financer les programmes de lutte contre la pauvreté semble utopique .En effet les ressources seraient plutôt destinées à renflouer les déficits budgétaires des Etats européens en proie à la crise économique récente. Malgré que la commission européenne veuille utiliser les recettes pour financer un fonds de prévoyance, en vue de prochaines crises, certains pays entendent plutôt utiliser l'argent à leur gré.

Cette situation de doute liée à l'affectation de ressources de la taxe, nous a amené à nous intéresser au devenir l'aide publique au développement en Afrique et en particulier au Sénégal. Il apparait que, bien qu'ayant permis au Sénégal d'enregistrer quelques progrès notables dans des secteurs sociaux comme l'éducation et la santé, cependant l'aide reçue reste en deçà des attentes de l'Etat toujours en proie à des nouveaux défis pour le développement.

A la lumière de certaines données empiriques sur le volume d'aide publique au développement reçu par le Sénégal en particulier et l'Afrique en général, une mise en parallèle avec les montants estimatifs qui pourraient être mobilisés par l'instauration de la TTF même à 0,005%, fait ressortir que ces ressources seraient nettement supérieures au volume global d'APD reçu. Cependant avec la montée en puissance de l'instabilité financière avec comme corollaire le creusement du déficit budgétaire de l'UE, la question de la compétence en matière d'affectation de fonds remettent en cause le problème de financement de besoins urgents pour le développement. On constate que le problème de développement des Etats du Sud semble moins préoccupant.

On peut craindre que les pays riches qui n'atteignant pas aujourd'hui l'objectif de 0,7% du PIB pour l'aide au développement, ne profitent de l'instauration d'une taxe sur les transactions financières pour rogner l'aide actuellement attribuée, c'est pour quoi l'urgence pour la taxe de dégager des ressources véritablement additionnelles nous semble imminent, d'ou son impossibilité à se substituer à l'APD, mais plutôt doit la compléter.

En définitif, quoi qu'il en soit, il ne fait aucun doute qu'une éventuelle taxe pourrait générer de ressources si elle est mise en place au plan mondial. Toutefois elle peut être contournée et que son efficacité soit limitée car les Etats signataires sont libres d'affecter tout ou partie du produit de la taxe au développement. L'Afrique ne doit t'elle pas penser à son propre développement ? En effet avec ses 100 à 120 milliards de dollars par an, l'APD demeure fondamentale, mais reste tout de même volatile et imprévisible. Elle est liée à des impératifs politiques et budgétaires nationaux inévitablement changeant. Aussi des critiques de plus en plus fortes s'expriment contre son principe même, elle subit désormais de très fortes contraintes liées à la situation d'endettement des principaux pays donateurs. Pour relever enfin les défis posés par le développement, il faut un effort de longue haleine. A cet effet divers mécanismes existent aujourd'hui pour permettre au continent de sortir des chantiers battus et de financer son propre développement. Il est clair que l'un des meilleurs moyens de réduire la pauvreté dans le monde est de favoriser les échanges commerciaux. Il faut éditer un système d'échange mondial équitable, maintenir la stabilité financière et protéger les ressources naturelles dont tous les pays dépendent pour survivre.

## BIBLIOGRAPHIE

### Cours :

- Cours de gestion obligataire :  
**M. Issa Gueye, formateur à Sup déco**
- Mémoire : L'efficacité de l'aide publique au Sénégal  
**Fatou Gueye DEA 2003**

### Compte rendu

- Les nouvelles contributions financières internationales  
**Pierre Landau (2003)**
- Problématique de l'aide budgétaire au Sénégal  
**Mohamet Fall Docteur en Droit**
- Aid effectiveness 2005-2010 progress in implimenting the Paris declaration  
**OCDE 2011**
- Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté 2006-2010  
DSRPII  
**ANSD Sénégal 2006**
- Première phase de l'évaluation de la mise en œuvre de la déclaration de Paris.  
Evaluation au niveau des pays.  
**MEF Sénégal**
- Gérer le rôle de l'Etat dans la transformation économique  
Commission de l'union africaine 2011
- Développement récent et les sources de financements du budget de l'Etat : revue des dépenses publiques.  
**Banque Mondiale**
- L'Aide Publique au Développement et l'Appui Budgétaire au Sénégal.  
**GTZ/MEF ; 3ème édition Dakar, Mars 2010**
- Situation des OMD en 2008 et Orientations stratégiques pour 2015.  
**CSPLP/MEF-octobre2009**

### Revue :

- Taxer les transactions financières internationales : état des lieux théorique et politique  
**Antonio Gambini** ; Année : 2011
- Impact de l'aide publique au développement sur la croissance économique au Niger.  
**Malan Maman Nafiou**
- Les européens, l'aide au développement et les Objectifs du millénaire pour le Développement (juin 2010).  
**Eurobaromètre Spécial 352(2010)**
- Éco finances N°8 : spécial cinquantième du Sénégal juin 2010.  
**MEF/Sénégal**
- Situation économique et financière en 2010 et perspectives en 2011.  
**DPEE/MEF**

#### Ouvrages

- Pour une refonte de l'aide au développement  
**Auteur** Julien Serre (2011)
- L'Afrique à la croisée des chemins  
**Auteur** Boukary Adj. (2001)

#### WEBOGRAPHIE

- <http://www.worldbank.org>
- <http://www.scholarvox.com>
- <http://www.oxfam.org>
- <http://www.attac.fr>
- <http://www.istitutthomasmore.org>
- [burkinapmepmi.com](http://burkinapmepmi.com)
- <http://www.cepr.net/documents/publications/fttcriticisms>
- <http://www.finance.gouv.sn>
- <http://www.lemonde.fr>
- <http://www.lemondediplomatique.fr>
- <http://www.ocde.org>

## TABLE DE MATIERES

PAGES

Dédicace	
Remerciements	
Liste des Sigles et Abréviations	
Liste des Tableaux	
Liste des graphiques	
<b>Introduction</b> .....	
<b>Première partie : Le cadre théorique et méthodologique.</b>	
<b>Chapitre 1 : Le cadre théorique</b> .....	
Section 1 : la problématique.....	
Section 2 : Revue critique de la littérature.....	
2-1 : Les opinions favorables à l’instauration de la Taxe Tobin.....	
2-2 : Les opinions opposées à la taxe.....	
2-3 : Notre opinion.....	
Section 3 : Clarification conceptuelle.....	
Section 4 : Objectifs de la recherche.....	
4-1 : Objectif général.....	
4-2 : Objectifs spécifiques.....	
Section 5 : Hypothèses de la recherche.....	
5-1 : Hypothèse générale.....	
5-2 : Hypothèses spécifiques.....	
<b>Chapitre 2 : Le cadre méthodologique</b> .....	
Section 1 : Présentation du Sénégal.....	

1-1: Données générales et géographiques.....	
1-2: Données démographiques.....	
1-3 : Données économiques.....	
Section 2 : Présentation du marché financier.....	
2-1 : Différentes catégories de marchés financiers.....	
2-1-1 : Le marché de capitaux à court terme.....	
2-1-2 : Le marché monétaire.....	
2-2 : Le marché de capitaux à long terme.....	
2-2-1 : Le marché des actions .....	
2-2-2 : Le marché des obligataire.....	
2-3 : Le marché des changes.....	
2-4 : Le marché des dérivés.....	
2-5 : Les options et les swaps.....	
2-5-1 : Les options.....	
2-5-2 : Les swaps.....	
2-6 : Le marché OTC (gré à gré).....	
2-7 : Le marché organisé.....	
2-8 : Les marchés du neuf et de l'occasion.....	
Section 3 : Les moyens d'investigations.....	
Section 4 : La délimitation du sujet.....	
Section 5 : Les difficultés rencontrées.....	
<b>Deuxième partie : Appréciation de la situation de l'aide au Sénégal</b>	
<b>Chapitre 1 : L'aide publique au développement au Sénégal.....</b>	

Section 1 : Le contexte de l'aide au Sénégal.....	
Section 2 : Les composantes de l'aide publique au développement.....	
Section 3 : Le financement de l'aide publique au développement.....	
Section 4 : Revue des principaux bailleurs bilatéraux et multilatéraux du Sénégal.....	
<b>Chapitre 2 : Le projet de la taxe sur les transactions financières .....</b>	
Section 1 : Origine et contexte.....	
Section 2 : Les motifs d'une taxe sur les transactions financières.....	
Section 3 : Les objectifs de la taxe sur les transactions financières.....	
Section 4 : L'assiette et le champ de la taxe sur les transactions financières.....	
4-1 : L'assiette de la Taxe.....	
4-2 : Le champ d'application.....	
Section 5 : Modalités de prélèvement et taux de la taxe sur les transactions financières.....	
5-1 : Les modalités de prélèvement de la Taxe.....	
5-2 : Le taux de la Taxe.....	
Section 6 : Les implications politiques.....	
<b>Chapitre 3 : Appréciation de la situation de l'aide au Sénégal.....</b>	
Section 1 : Evolution de l'aide publique au développement.....	
Section 2 : Les limites de l'aide publique au développement.....	
<b>Troisième partie : partie analytique</b>	
<b>Chapitre 1 : Analyse et appréciation de la taxe Tobin.....</b>	
<b>Recommandations.....</b>	
<b>Conclusion.....</b>	
<b>Annexe</b>	
<b>Bibliographie</b>	

## ANNEXES



## ANNEXE 1 : LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT, LES CIBLES ET LES INDICATEURS

Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)	
Objectifs et cibles (énoncés dans la Déclaration du Millénaire)	Indicateurs de suivi des progrès accomplis
<b>Objectif 1: Éliminer l'extrême pauvreté et la faim</b>	
<b>Cible 1A: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour</b>	1.1 Proportion de la population disposant de moins d'un dollar par jour en parité du pouvoir d'achat (PPA) <sup>a</sup> 1.2 Indice d'écart de la pauvreté 1.3 Part du quintile le plus pauvre de la population dans la consommation nationale
<b>Cible 1B: Assurer le plein-emploi et la possibilité pour chacun, y compris les femmes et les jeunes, de trouver un travail décent et productif</b>	1.4 Taux de croissance du PIB par personne occupée 1.5 Ratio emploi/population 1.6 Proportion de la population occupée disposant de moins de 1 dollar PPA par jour 1.7 Proportion de travailleurs indépendants et de travailleurs familiaux dans la population occupée
<b>Cible 1C: Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim</b>	1.8 Prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans 1.9 Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique
<b>Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous</b>	
<b>Cible 2A: D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires</b>	2.1 Taux net de scolarisation dans le primaire 2.2 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire 2.3 Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes et hommes
<b>Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes</b>	
<b>Cible 3A: Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard</b>	3.1 Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur 3.2 Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole 3.3 Proportion des sièges occupés par les femmes au parlement national
<b>Objectif 4: Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	
<b>Cible 4A: Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans</b>	4.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans 4.2 Taux de mortalité infantile 4.3 Proportion d'enfants d'1 an vaccinés contre la rougeole
<b>Objectif 5: Améliorer la santé maternelle</b>	
<b>Cible 5A: Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle</b>	5.1 Taux de mortalité maternelle 5.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié
<b>Cible 5B : Rendre l'accès à la médecine procréative universel d'ici à 2015</b>	5.3 Taux de contraception 5.4 Taux de natalité parmi les adolescentes 5.5 Couverture des soins prénatals (au moins une visite et au moins quatre visites) 5.6 Besoins non satisfaits en matière de planification familiale
<b>Objectif 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</b>	

Cible 6A: D'ici à 2015, avoir enrayé la propagation du VIH/sida et commencé à inverser la tendance actuelle	6.1 Taux de prévalence du VIH dans la population âgée de 15 à 24 ans 6.2 Utilisation d'un préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 6.3 Proportion de la population âgée de 15 à 24 ans ayant des connaissances exactes et complètes au sujet du VIH/sida 6.4 Taux de scolarisation des orphelins par rapport aux non-orphelins âgés de 10 à 14 ans
Cible 6B: D'ici 2010, assurer à tous ceux qui en ont besoin l'accès aux traitements contre le VIH/sida	6.5 Proportion de la population au stade avancé de l'infection par le VIH ayant accès à des médicaments antirétroviraux
Cible 6C: D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et commencé à inverser la tendance actuelle	6.6 Incidence du paludisme et taux de mortalité due à cette maladie 6.7 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dormant sous des moustiquaires imprégnées d'insecticide 6.8 Proportion d'enfants de moins de 5 ans atteints de fièvre traités aux moyens de médicaments antipaludéens appropriés 6.9 Incidence, prévalence de la tuberculose et taux de mortalité due à cette maladie 6.10 Proportion de cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre d'un traitement direct à court terme et sous observation
<b>Objectif 7: Assurer un environnement durable</b>	
Cible 7A: Intégrer les principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales	7.1 Proportion de zones forestières 7.2 Emissions de CO <sub>2</sub> (total, par habitant et pour un dollar du PIB, en parité du pouvoir d'achat) 7.3 Consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone 7.4 Proportion de stocks de poissons vivant dans des milieux biologiques sains
Cible 7B: Réduire la perte de la biodiversité et atteindre d'ici à 2010 une diminution significative du taux de perte	7.5 Proportion de ressources d'eau totales utilisées 7.6 Proportion de zones terrestres et marines protégées 7.7 Proportion d'espèces menacées d'extinction
Cible 7C: Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas d'accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ni à des services d'assainissement de base	7.8 Proportion de la population utilisant une source d'eau potable améliorée 7.9 Proportion de la population utilisant des infrastructures d'assainissement améliorées
Cible 7D: Améliorer sensiblement, d'ici à 2020, les conditions de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis	7.10 Proportion de citoyens vivant dans des taudis <sup>b</sup>
<b>Objectif 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</b>	

<p><b>Cible 8A: Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, réglementé, prévisible et non discriminatoire</b></p>	<p>Certains des indicateurs ci-après sont évalués séparément dans les cas des pays les moins avancés (PMA) de l'Afrique, des pays sans littoral et des petites Etats insulaires en développement</p>
<p>Comprend un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, au niveau tant national qu'international</p>	<p><u>Aide publique au développement (APD)</u></p>
<p><b>Cible 8B: Répondre aux besoins particuliers des pays les moins avancés</b></p>	<p>8.1 Montant net de l'ADP totale et en faveur des pays les moins avancés, en pourcentage du revenu national brut des pays donateurs du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (CAD/OCDE)</p>
<p>Suppose l'admission en franchise et hors contingents des produits exportés par les pays les moins avancés, l'application d'un programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés (PPTTE) et l'annulation des dettes publiques bilatérales, ainsi que l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté</p>	<p>8.2 Proportion de l'ADP bilatérale totale des pays du CAD/OCDE, par secteur, consacrée aux services sociaux de base (éducation de base, soins de santé primaires, nutrition, eau salubre et assainissement)</p>
<p><b>Cible 8C: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des petits Etats insulaires en développement (en appliquant le Programme d'action pour le développement durable des petits Etats insulaires en développement et les décisions issues de la vingt-deuxième session extraordinaire de l'Assemblée Générale)</b></p>	<p>8.3 Proportion de l'ADP bilatérale des pays du CAD/OCDE qui n'est pas liée</p>
<p><b>Cible 8D: Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre l'endettement viable à long terme</b></p>	<p>8.4 ADP reçue par les pays en développement sans littoral en pourcentage de leur revenu national brut</p>
	<p>8.5 ADP reçue par les petits Etats insulaires en développement en pourcentage de leur revenu national brut</p>
	<p><u>Accès aux marchés</u></p>
	<p>8.6 Proportion du total des importations des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés qui sont admises en franchise de droits</p>
	<p>8.7 Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles en provenance des pays en développement</p>
	<p>8.8 Estimation des subventions aux produits agricoles dans les pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut</p>
	<p>8.9 Proportion de l'ADP allouée au renforcement des capacités commerciales</p>
	<p><u>Viabilité de la dette</u></p>
	<p>8.10 Nombre total de pays ayant atteint leurs points de décision et nombre total de pays ayant atteint leurs points d'achèvement (cumulatif) dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTTE)</p>
	<p>8.11 Allègement de la dette annoncé au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)</p>
	<p>8.12 Service de la dette, en pourcentage des exportations de biens et services</p>

<b>Cible 8E: En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</b>	<b>8.13 Proportion de la population pouvant se procurer les médicaments essentiels à un coût abordable et dans des conditions pouvant être maintenues durablement</b>
<b>Cible 8F: En coopération avec le secteur privé, faire en sorte que les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, soient accordés à tous .</b>	<b>8.14 Nombre de lignes fixes, pour 100 habitants 8.15 Abonnés à un service de téléphonie mobile, pour 100 habitants 8.16 Nombre d'utilisateurs d'Internet, pour 100 habitants</b>

Source :site des Nations Unis

<sup>a</sup> Pour suivre l'évolution de la pauvreté dans les différents pays, il convient d'utiliser, lorsqu'ils existent, des indicateurs fondés sur les seuils de pauvreté nationaux.

<sup>b</sup> La proportion effective d'habitants vivant dans des taudis s'obtient en calculant le nombre de citoyens soumis à l'une au moins des conditions suivantes : a) accès insuffisant à une source d'eau améliorée; b) accès insuffisant à des infrastructures d'assainissement améliorées; c) surpeuplement (trois personnes ou plus par pièce); d) habitations faites de matériaux non durables.

## **ANNEXE 2 : METHODE DE CALCUL DU PIB ET RNB**

Schématiquement, Il y a trois façons complémentaires de calculer le P.I.B.

### ▪ Selon l'optique de la production

**PIB aux prix du marché =  $\sum$  valeurs ajoutées + impôts sur les produits - subventions sur les produits.**

**La valeur ajoutée** par une entreprise se calcule en soustrayant la totalité des consommations intermédiaires (c'est-à-dire tous les achats faits à l'extérieur de l'entreprise et incorporés dans le produit fini) à la valeur de la production vendue

Selon l'optique de la demande :

**PIB aux prix du marché = Dépenses de consommation finale + FBCF + exportations – importations.**

### ▪ Selon l'optique du revenu

**PIB aux prix du marché = Rémunération des salariés + EBE (et revenus mixtes) + Impôts (sur la production et les importations) – subventions.**

Calcul du RNB

▪ **Le RNB (autrefois PNB) = PIB + revenus reçus du reste du monde - revenus versés au reste du monde + subventions reçues du reste du monde - impôts sur la production versés au reste du monde.**

### **ANNEXE 3 : DEFINITION ET CRITERES POUR FAIRE PARTIE DE PMA**

**PMA** : Pays les moins avancés :

Les Nations Unies reconnaissent les Pays moins avancés (PMA) comme étant le « maillon le plus faible et le plus pauvre » de la communauté internationale.

#### **Les critères qualifiant un pays comme faisant partie des PMA?**

» **Revenu bas**, mesuré en fonction du revenu moyen par personne calculé sur trois ans. Un revenu moyen inférieur à 745 dollars des États-Unis par personne, par an est pris en considération pour que le pays soit inclus dans la liste des PMA et doit être supérieur à 900 dollars des États-Unis pour que le pays soit admis au retrait de cette liste.

» **Ressources humaines faibles**, mesurées par des indicateurs de nutrition, de mortalité infantile en dessous de cinq ans; nombre d'élèves inscrits dans l'enseignement secondaire; et taux d'alphabétisme des adultes.

» **Vulnérabilité économique élevée**, mesurée en fonction de la taille de la population; éloignement; diversité des produits exportés, part de l'agriculture, de l'industrie forestière et des pêcheries dans l'économie; instabilité de la production agricole; instabilité des exportations de marchandises et de services; et privation de logement due aux catastrophes naturelles.

Source : Le Comité des politiques de développement de l'ONU